Rapport d'Orientation Budgétaire

Exercice Budgétaire 2021

Conseil Municipal du 17 février 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'*article L.2312-1* *du C.G.C.T.* impose aux communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI et syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire** (pour budgets principaux comme pour budgets annexes).

La *loi NOTRe (art.107)* a créé de nouvelles obligations en matière de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales, notamment en matière de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, le Maire (ou le Président) **doit obligatoirement présenter, préalablement au débat, un *"rapport sur les orientations budgétaires****, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*", et l'examen de ce rapport doit donner lieu à une délibération spécifique.

En ce qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants, ainsi que pour les EPCI et syndicats mixtes fermés de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport inclut obligatoirement *"**une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs"***, **précisant *"l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail"*.**

Le rapport préalable au DOB est transmis au préfet, ainsi que, dans le cas d'une commune, aux EPCI dont le commun fait partie. Le rapport doit également faire l'objet d'une publication. Le contenu du rapport et les modalités de publication sont précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

PREAMBULE

Depuis le 1er janvier 2021, par arrêté de la Direction Générale des Finances Publiques, la trésorerie d'Auchel a été transférée au Service de Gestion Comptable Lillers. Au titre de ce transfert, le compte de gestion sera visé courant mars par le comptable supérieur.

Toutefois, dans l'optique de voter le budget primitif 2021 au Conseil Municipal du 26 février, les résultats 2020 seront repris par anticipation en conformité avec le compte de gestion provisoire transmis le 3 février 2021.

A - Résultats 2020

Section de Fonctionnement :

Un excédent constaté de 1 206 818,29 € contre 1 609 778,22 € en 2019.

Il est à préciser que la crise sanitaire a impacté les finances de la ville, les principales raisons :

- ✓ Dépenses nouvelles liées à la mise en place des gestes barrières (écran de protection, masque, gel hydroalcoolique) ;
- ✓ Diminution des participations de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 120 000 € pour la gestion de la crèche ;
- ✓ Baisse de 48 % des recettes tarifaires tous budgets confondus (écoles de musique, danse, activités jeunesse et sport, cinéma, …), soit plus de 200 000 €.

Le résultat cumulé (cumul des années de gestion) s'élève à + 4 789 622,91 €
(2019 : + 4 455 399,85 €)

Section d'Investissement :

Résultat d'investissement : - 415 277,34 €

Déficit cumulé : - 973 855,60 € (2019 : -558 578,26 €)

Le Résultat 2020 toutes sections confondues est de 791 540,95 €

B - Budget Primitif 2021

Au regard du solde des restes à réaliser de -195 021,60 € et du constat déficitaire de -973 855,60 €, l'excédent de fonctionnement 2020 sera affecté à hauteur de 1 168 877,20 €.

Aussi, le budget primitif 2021 constatera un résultat reporté de : +3 620 745,71 €.

Il est à noter que des dépenses imprévues sont inscrites à hauteur de 1 133 987,41 € toutes sections confondues, dépenses qui sont aussi une « marge de manœuvre » de la collectivité

Programme d'investissement :

Equipement des services : 67 254,51 €

Equipement des écoles : 15 000 €

Fonds de travaux Urbain : 48 000 €

Columbarium : 15 000 €

Concessions : 30 000 €

Aire de jeux St Pierre : 45 000 €

Guirlandes, décoration de noël : 30 000 €

Acquisition terrain « Consorts COSSART » : 20 000 €

Acquisition du bâtiment « ex Proxi » : 145 000 €

Frais d'étude architecte du patrimoine et rénovation de l'église : 830 000 €

Projet d'aménagement d'un skate Park : 50 000 €

Enveloppe dédiée à la rénovation des bâtiments communaux : 696 000 €

Candélabre - 2ème tranche : 605 000 €

Rue Casimir Beugnet - 2ème tranche : 518 400 €

Fiscalité :

En 2021, les bases départementales vont être transférées à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, la notification des bases sera faite courant mars.

Aussi, les taux d'imposition seront votés ultérieurement et en tout état de cause avant le 15 avril 2021.

Dette :

Aucune inscription d'emprunt en 2021, la commune autofinance sa section d'investissement à hauteur de 3 532 330,40 €.

C- Prospective budgétaire :

La prospective de 2021 à 2023 permet de présenter des hypothèses financières intégrant la projection des dotations de l'Etat (logiciel de prospective « Inviseo ») ainsi qu'une évolution des différents postes de dépenses.

Il est bien évident qu'à chaque exercice budgétaire cette prospective sera revue en tenant compte de l'évolution des textes de loi, des projets réellement exécutés ainsi que de la stratégie de gestion définie par la commune.

En cohérence avec les finances de la ville et les subventions attribuées, les opérations non engagées pourraient être annulées, aussi l'ensemble du Plan Pluriannuel d'Investissement reste prévisionnel.

Philibert BERRIER, Maire d'Auchel

SOMMAIRE

A. Situation générale

A.1 Situation économique mondiale

A.2 La conjoncture économique française et l'état des finances publiques en 2021

A.3 Les principales dispositions de la loi de Finances (LF) pour 2021 concernant le bloc communal

B. Focus sur la dette

B.1 Situation au 01/01/2021 et évolution 2022-2023

C. Budget prévisionnel 2021 et prospective 2022-2023

C.1 Section de fonctionnement

C.2 Section d'investissement

C.3 Budget annexe Culture-Animation-Location

A.1 Situation économique mondiale

L'ampleur mondiale de la crise sanitaire traversée depuis le début d'année 2020 s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Les premiers impacts économiques de cette crise et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Le ralentissement prévisible et généralisé de l'activité économique a effectivement été constaté, mais cependant les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution en 2021 sera étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

A l'échelle mondiale, les politiques de soutien budgétaires et monétaires des gouvernements ont pour objectif de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens, de conserver un marché des financements fonctionnel et de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles.

Ces dispositifs de soutien ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment l'impact social.

Le constat reste nuancé sur le plan de la croissance économique mondiale avec des premières prévisions très pessimistes constatant (après réévaluation) un recul de 4,5 % en 2020. Cependant une reprise, conditionnée à l'évolution de la pandémie, est attendue pour 2021.

⇒ **Hors zone euro :**

Après l'anticipation par le FMI d'une forte récession en juin 2020 pour les Etats-Unis (à hauteur de 8 %) et une croissance atone en Chine (à hauteur de 1 %), l'OCDE revoyait les prévisions à la hausse avec une récession de 3,8 % pour les Etats-Unis et une croissance à 1,8 % en Chine. Ces économies devraient cependant rebondir en 2021 avec une estimation de croissance de 4 % pour les Etats-Unis et de 8% pour la Chine.

Selon l'OCDE, le Japon a également connu une forte récession en 2020 à 5,8 % mais devrait cependant connaître une croissance très limitée en 2021.

⇒ ***Zone euro*** :

Après l'anticipation par le FMI d'une forte récession en juin 2020 pour la zone Euro (à hauteur de 10,2 %) l'OCDE revoyait les prévisions à la hausse avec une récession de 7,9 %. L'économie de la zone devraient cependant rebondir en 2021 avec une estimation de croissance de 5,1 %.

Ce rebond en 2021 devrait être consolidé par la conclusion en 2020 d'un accord équilibré sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Avec un Royaume-Uni qui selon l'OCDE devrait connaitre un fort taux de croissance en 2021 (7,6 %) après une forte récession 2020 (10,1 %).

A.2 La conjoncture économique française et l'état des finances publiques en 2021

⇒ ***Croissance*** **:** après une récession de 9,5 %, la croissance devrait rebondir à 5,8 % en 2021.

⇒ ***Exportations françaises*** **:** à l'image du commerce international qui a connu un recul sans précédent en 2020 les exportations françaises ont chuté à – 21,5 %. Cependant, stimulées par les plans de relances de nos partenaires, les exportations devraient repartir à la hausse en 2021.

⇒ ***Importations françaises*** **:** les importations ont, elles aussi connu un net recul à -17,6 % mais à un niveau moins important que celui des exportations. L'impact du plan de relance sur la croissance à travers les mesures de soutien à la consommation et aux investissements sera sensible et par conséquent sur les importations.

⇒ ***PIB*** **:** le PIB serait en recul de -11 % en 2020, soit un impact de l'épidémie d'environ -12 points de PIB. Celui-ci devrait rebondir de + 8% en 2021 (hors effets du plan de relance).

⇒ ***Inflation*** : après une inflation faible en 2020 à +0,1 %, celle-ci augmenterait modérément à +0,7 % en 2021.

⇒ ***Consommation des ménages*** : le pouvoir d'achat a fortement crû en 2019 (+2,1%). La consommation s'est repliée de -10 % en 2020. Celle-ci se redresserait nettement en 2021 (+8 %). La résistance du pouvoir d'achat agrégé, en grande partie préservé de la chute d'activité de 2020 grâce aux mesures de soutien prises par le gouvernement, soutiendrait la reprise de la consommation en 2021.

⇒ **D*éficit public :*** la prévision de déficit public pour 2021 s'établit à 6,7 % du PIB (10,2 % en 2020 et 3 % en 2019).

⇒ ***Dette publique*** **:** la dette devrait atteindre 117,5 % du PIB en 2020 et 116,2 % en 2021 (après 98,1 % en 2019).

A.3 Les principales dispositions de la loi de Finances (LF) pour 2021 concernant le bloc communal

⇒ **Les mesures d'urgence et le plan de relance**

- **La loi de finances rectificative 3 (LFR3)**

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a été adoptée par le parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle **prévoit un effort de 4,5Mds € en faveur des collectivités** au travers diverses mesures :

- ✓ **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales :** cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019.

- ✓ **Augmentation de la DSIL :** dotée de plus de 500M € dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

- **Le plan de relance**

  Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

  - ✓ **Rénovation thermique :** 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

  - ✓ **Centre de tri et déchet**s : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets.

  - ✓ **Infrastructures et transports :** 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

  - ✓ **Fiscalité Locale :** baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB

⇒ ***Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)***

La Dotation Globale de fonctionnement comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine - DSU, Dotation de Solidarité Rurale - DSR et Dotation Nationale de Péréquation - DNP). La Loi de Finances pour 2021 n'apporte pas de modification notable à ces dotations. L'enveloppe est globalement stabilisée pour la quatrième année consécutive (26,8 Md€).

Toutefois, comme chaque année, la dotation forfaitaire d'une commune pourra fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement[1] mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation.

[1] L'écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75% de la moyenne nationale.

La progression des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale s'établit comme suit :

- ✓ Dotation de Solidarité Urbaine : + 90 millions d'euros (soit 2 471 M€) ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : + 90 millions d'euros (soit 1 782 M€) ;

Les crédits alloués à la Dotation Nationale de Péréquation n'évoluent pas (794 M€).

⇒ ***Variables d'ajustement***

Afin de garantir le volume global de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, plusieurs concours financiers sont utilisés comme variables d'ajustement. Ainsi, les progressions de péréquation internes à la DGF sont neutralisées.

La loi de Finances pour 2021 prévoit une minoration des variables d'ajustement de 50 millions. Ce montant est en diminution par rapport aux années précédentes. Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné.

⇒ ***Soutien de l'Etat à l'investissement local***

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites à nouveau en 2021 :

	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	**Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR)**	**Dotation politique de la ville (DPV)**
	570 M€	**1 Mds€**	**150 M€**
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole	Communes et EPCI à fiscalité propre de moins de 75 000 habitants	Part population située en quartiers prioritaires > à 19% de la population totale de la commune de 2016 + éligibilité à la DSU au moins une fois au cours des 3 dernières années. Fin du plafond du nombre de bénéficiaire à 180
Quoi	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture, nouvelles technologies, sécurité, réhabilitation des bâtiments scolaires
Attribution	Par le Préfet de Région suite au dépôt de dossier	Par le Préfet du Département suite au dépôt de dossier	Par le Préfet du Département suite au dépôt de dossier

La loi de finance rectificative pour 2020 prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL pour 1 Mds€ pour financer des investissements sur le dernier trimestre 2020 et en 2021.

⇒ ***Revalorisation des valeurs locatives***

En 2021, les valeurs locatives sont revalorisées à hauteur de 0,20 % (1,2 % en 2020).

⇒ ***Etablissements industriels : nouvelle évaluation de leur valeur locative et modification du coefficient de revalorisation***

La modernisation de ces paramètres, qui n'ont pas été actualisés depuis 1973, impactera la base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et a pour objectif de contribuer à la baisse des impôts de production annoncée dans le plan de relance, permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises. La perte de recettes pour les communes et EPCI, concernant les taxes assises sur la TFPB et la CFE des locaux industriels sera compensée par l'Etat.

⇒ ***Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)***

Le FCTVA devrait progresser de 546 M€ par rapport à 2020.

La loi de Finances pour 2021 prévoit l'entrée en vigueur de l'automatisation en 2021, pour les dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2021. Ainsi, à partir de 2021, les dépenses de l'ensemble des bénéficiaires du FCTVA seront traitées dans le cadre des nouvelles modalités de gestion du fonds.

Toutefois, l'automatisation ne modifiant pas les régimes de versement du FCTVA, l'application de la réforme se fera de manière progressive :

- le FCTVA versé en 2021 sera automatisé uniquement pour les collectivités percevant le fonds sur les dépenses de l'année;
- pour les collectivités percevant le FCTVA sur les dépenses de l'année N-1 ou N-2, le montant perçu en 2021 restera calculé selon l'assiette et les modalités actuelles; l'automatisation interviendra à partir des attributions 2022 (pour celles en N-1) ou 2023 (pour celles en N-2).

⇒ ***Suppression de la taxe funéraire (taxe facultative portant sur les convois, les inhumations et les crémations)***

L'article L. 2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyait la possibilité pour les communes de mettre en place une taxe portant sur certaines opérations funéraires : les convois, les inhumations et les crémations, la mise en place et le tarif de ces taxes étant le cas échéant votées par le conseil municipal. L'article 121 de la LF pour 2021 supprime cette taxe qui pouvait se décliner sous 3 formes : la taxe d'inhumation, la taxe de crémation et la taxe sur les convois.

B - Focus sur la dette

B.1 Situation au 01/01/2021 et projection 2022-2023

Le nombre d'emprunts est de 26[2] , répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

L'encours de dette est de 14 848 118,57 €, détail par budget:

Budget	CRD	Durée résiduelle (années)	Nombre de lignes
Budget Ville	14 686 947,76 €	12 ans	24
Budget CCAS	148 254,18 €	7 ans	1
Budget Résidence autonomie "Les Roses"	12 916,63 €	10 mois	1

Durée de vie résiduelle : la durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restante avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

B.1.1 – LES PARTENAIRES BANCAIRES

Répartition de l'encours de dette par préteur :

Prêteur	CRD	% du CRD	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	6 831 664,70 €	46,01%	14
SFIL CAFFIL	5 693 844,93 €	38,35%	4
CREDIT AGRICOLE	503 890,74 €	3,39%	3
SOCIETE GENERALE	275 916,63 €	1,86%	3
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	58 196,38 €	0,39%	1
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	1 484 605,19 €	10,00%	1
Ensemble des prêteurs	**14 848 118,57 €**	**100%**	**26**

[2] Dont une ligne correspondant à l'acquisition de l'ancienne clinique AHNAC (étalement du prix de vente sur 10 années)

B.1.2 – PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	14 848 118,57 €	1 130 335,46 €	526 818,80 €	1 657 154,26 €	13 717 783,11 €
2022	13 717 783,11 €	1 154 816,48 €	491 267,46 €	1 646 083,94 €	12 562 966,63 €
2023	12 562 966,63 €	1 127 089,93 €	454 324,36 €	1 581 414,29 €	11 435 876,70 €
2024	11 435 876,70 €	1 115 812,49 €	420 395,47 €	1 536 207,96 €	10 320 064,21 €
2025	10 320 064,21 €	1 137 440,93 €	385 996,57 €	1 523 437,50 €	9 182 623,28 €
2026	9 182 623,28 €	1 151 124,82 €	351 299,93 €	1 502 424,75 €	8 031 498,46 €
2027	8 031 498,46 €	1 115 945,70 €	315 996,88 €	1 431 942,58 €	6 915 552,76 €
2028	6 915 552,76 €	1 136 812,16 €	282 636,94 €	1 419 449,10 €	5 778 740,60 €
2029	5 778 740,60 €	1 060 824,60 €	246 854,16 €	1 307 678,76 €	4 717 916,00 €
2030	4 717 916,00 €	918 179,16 €	206 810,31 €	1 124 989,47 €	3 799 736,84 €
2031	3 799 736,84 €	918 780,66 €	168 250,66 €	1 087 031,32 €	2 880 956,18 €
2032	2 880 956,18 €	614 980,87 €	128 973,16 €	743 954,03 €	2 265 975,31 €
2033	2 265 975,31 €	628 255,88 €	101 987,13 €	730 243,01 €	1 637 719,43 €
2034	1 637 719,43 €	602 786,37 €	74 514,33 €	677 300,70 €	1 034 933,06 €
2035	1 034 933,06 €	247 296,87 €	48 338,12 €	295 634,99 €	787 636,19 €
2036	787 636,19 €	194 212,13 €	36 795,67 €	231 007,80 €	593 424,06 €
2037	593 424,06 €	195 784,08 €	27 018,55 €	222 802,63 €	397 639,98 €
2038	397 639,98 €	142 882,97 €	17 825,34 €	160 708,31 €	254 757,01 €
2039	254 757,01 €	110 095,24 €	12 014,58 €	122 109,82 €	144 661,77 €
2040	144 661,77 €	71 220,52 €	6 929,27 €	78 149,79 €	73 441,25 €
2041	73 441,25 €	48 582,05 €	3 517,81 €	52 099,86 €	24 859,20 €
2042	24 859,20 €	24 859,20 €	1 190,76 €	26 049,96 €	0,00 €
Total		**14 848 118,57 €**	**4 309 756,26 €**	**19 157 874,83 €**	

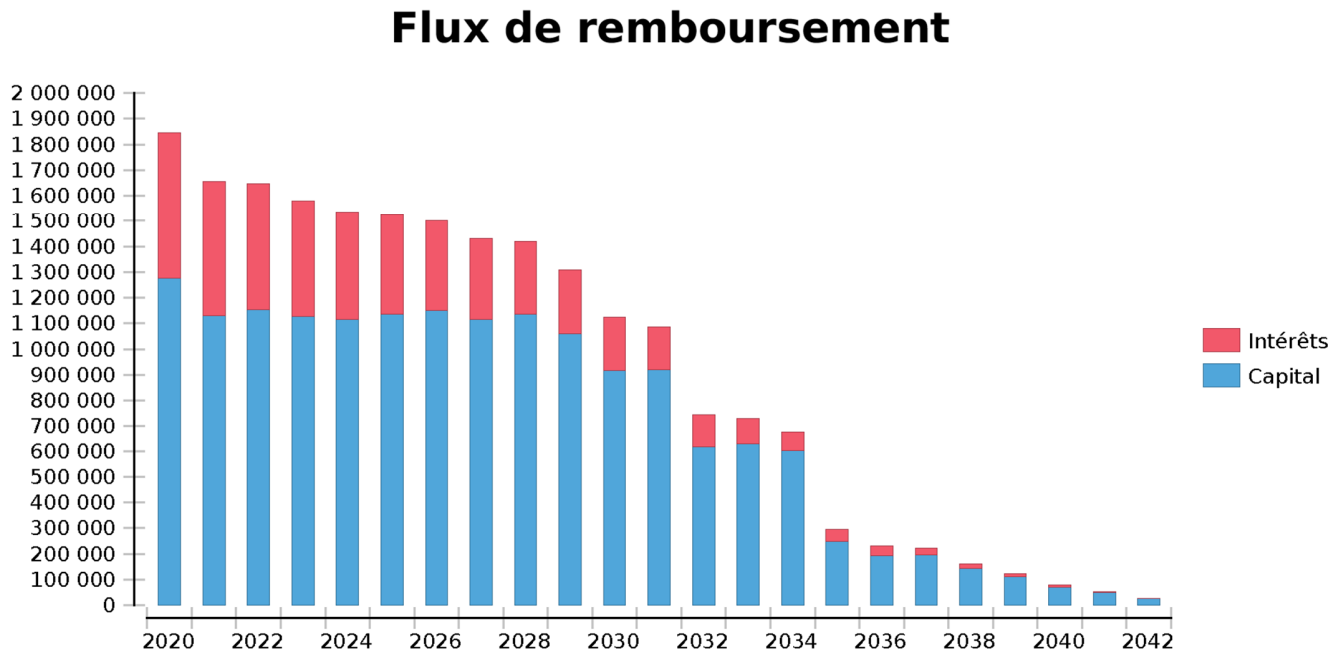
Flux de remboursement
2 000 000
1 900 000
1 800 000
1 700 000
1 600 000
1 500 000
1 400 000
1 300 000
1 200 000
1 100 000
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
2020
2022
2024
2026
2028
2030
2032
2034
2036
2038
2040
2042
Intérêts
Capital

B.1.3 – LA STRUCTURE DE DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE GISSLER

La répartition de la dette est la suivante :

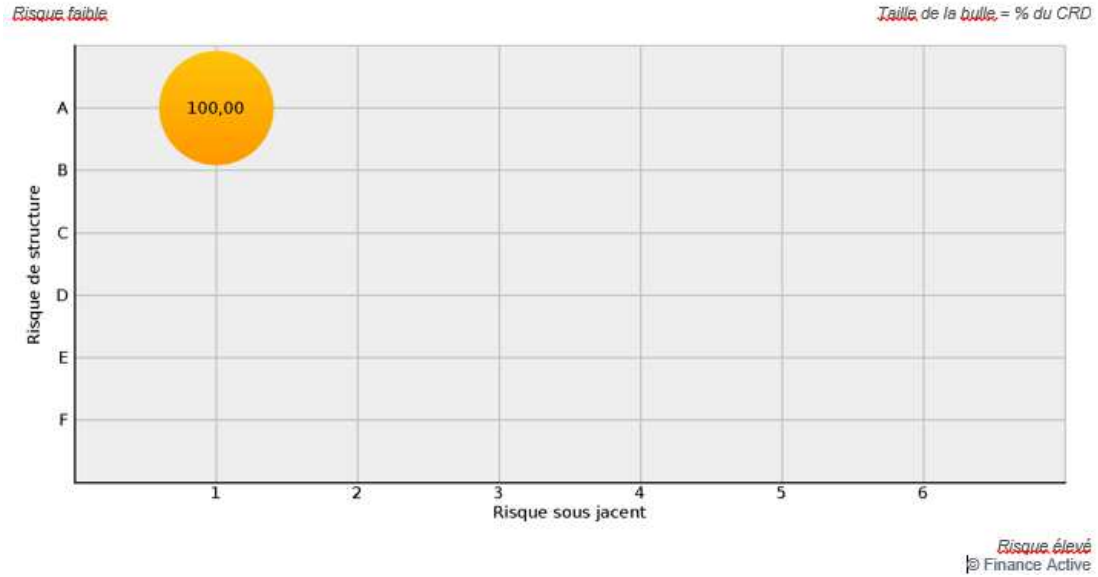

Définitions :

La charte de bonne conduite GISSLER inclut une grille d'échelle des risques relatifs aux produits structurés. Ainsi, la classification issue de la « charte Gissler » mesure le risque des instruments financiers en fonction des indices sous-jacents et des structures de produits par niveau de complexité.

<u>Tableau des risques</u> :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	**A**	Taux fixe simple Taux variable simple Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	**B**	Barrière simple. Pas d'effet levier
3	Ecarts d'indices zone euro	**C**	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	**D**	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecarts d'indices hors zone euro	**E**	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	**F**	Autres types de structures

Indices sous-jacents :

(1) Indices zone euro :

Il s'agit des taux d'échange interbancaire en zone euro (EURIBOR), des taux obligataires dans la zone euro, des CMS euro, du taux du Livret A, etc.

(2) Indices inflation française ou zone euro ou écarts entre ces indices :

Il s'agit des indices retraçant l'évolution des prix en France, dans tout autre pays de l'union monétaire, ou des écarts entre ces indices.

(3) Ecarts d'indices en zone euro :

Il s'agit de la différence entre deux indices classés (1).

(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (mais dans la zone OCDE[3]) : Indice monétaire ou obligataire hors zone euro. On retrouve également des écarts entre indices situés en zone euro et hors zone euro.

(5) Ecarts d'indices hors zone euro (mais dans la zone OCDE) :

Il s'agit de la différence entre deux indices classés (4).

3 Organisation de Coopération et de Développement Économiques. L'OCDE regroupe plus d'une trentaine de pays : toute l'Europe occidentale et l'Amérique du nord, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée, certains pays d'Europe centrale (République tchèque, Hongrie, Pologne), le Chili, la Slovénie, Israël, et l'Estonie.

Structures :

(A) Taux fixe simple / taux variable simple / échange de taux fixe contre taux variable et inversement / échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) / taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) :

Cette catégorie regroupe les emprunts à taux fixe, taux variable simple ainsi que les produits assortis d'instruments de couverture permettant d'échanger des taux à risque contre un taux fixe ou variable simple (swap) ou permettant de se couvrir vis-à-vis de l'évolution des taux (option telles que les cap, floor ou tunnel).

(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier :

Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option dans lequel le taux est conditionné par la fluctuation de l'indice sous-jacent par rapport à un seuil fixé à l'avance (la barrière). La barrière est déterminée à l'avance dans le contrat de prêt et fait automatiquement basculer le taux sur la nouvelle structure ou le nouvel indice.
Si, pendant la durée du contrat, l'indice franchit le seuil de la barrière (dans un sens ou dans un autre, selon les modalités du contrat), le taux d'intérêt passe sur une nouvelle indexation (généralement supérieure au taux du marché). Il s'agit le plus souvent de passer d'un taux fixe à un taux variable.

(C) Option d'échange (swaption) :

Cette catégorie regroupe les produits dans lesquels la banque détient une option d'échange (de taux ou de parité) auprès de la collectivité qui devient la contrepartie. Avec les swaptions, la banque se réserve le droit de changer le taux (passer d'un taux fixe à un taux variable le plus souvent) durant la vie de l'emprunt, en fonction des conditions de marché. Selon les dispositions du contrat, la possibilité pour la banque de procéder à un changement de taux peut intervenir soit à tout moment ou être conditionnée par la fluctuation d'un indice (barrière). C'est donc un contrat dans lequel la collectivité est passive.

(D) Multiplicateur jusqu'à 3 / multiplicateur jusqu'à 5 capé :

La formule de taux fait apparaître un multiplicateur jusqu'à trois. Ainsi, le taux d'intérêt ne correspond plus seulement à l'évolution de l'indice mais à l'évolution multipliée par un chiffre allant jusqu'à 3.
Sont classés également dans cette catégorie les contrats incluant un multiplicateur jusqu'à 5 mais contenant un cap (plafond), qui est le taux maximum que la banque et la collectivité s'accordent à appliquer, quel que soit le taux calculé par la formule.

(E) Multiplicateur jusqu'à 5 :

La formule de taux fait apparaître un multiplicateur allant jusqu'à cinq.

La catégorie « hors charte » **(F6)** :

La catégorie « hors charte » recense les emprunts les plus risqués qui comprennent des indices ou une structure qui n'ont pas pu être répertoriés par les catégories précédentes. Cette catégorie correspond aux produits qui ne sont plus commercialisables par les établissements de crédit signataires de la Charte (Ex : emprunts libellés en devise, emprunts dont l'indice sous-jacent est une parité monétaire, produits dont le taux est basé sur le cours d'une matière première, structures comportant un multiplicateur supérieur à 5, etc)

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE

Tableau synoptique :

ANNEES	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Encours de dette au 1er janvier	**14 686 947,77 €**	**13 590 576,53 €**	**12 457 172,46 €**
Remboursement du capital	**910 795,59 €**	**947 828,42 €**	**919 813,50 €**
Acquisition ancienne clinique AHNAC (étalement sur 10 ans)	**185 575,65 €**	**185 575,65 €**	**185 575,65 €**
Emprunts contractés			
Encours de dette au 31 décembre	**13 590 576,53 €**	**12 457 172,46 €**	**11 351 783,31 €**
Evolution en valeur	**- 1 096 371,24 €**	**- 1 133 404,07 €**	**- 1 105 389,15 €**
Evolution en %	**-7,46%**	**-8,34%**	**-8,87%**

Sur cette prospective, on peut constater que l'encours de dette diminue de 23 % du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le graphique suivant met en évidence une diminution importante de l'encours de dette d'ici 2026

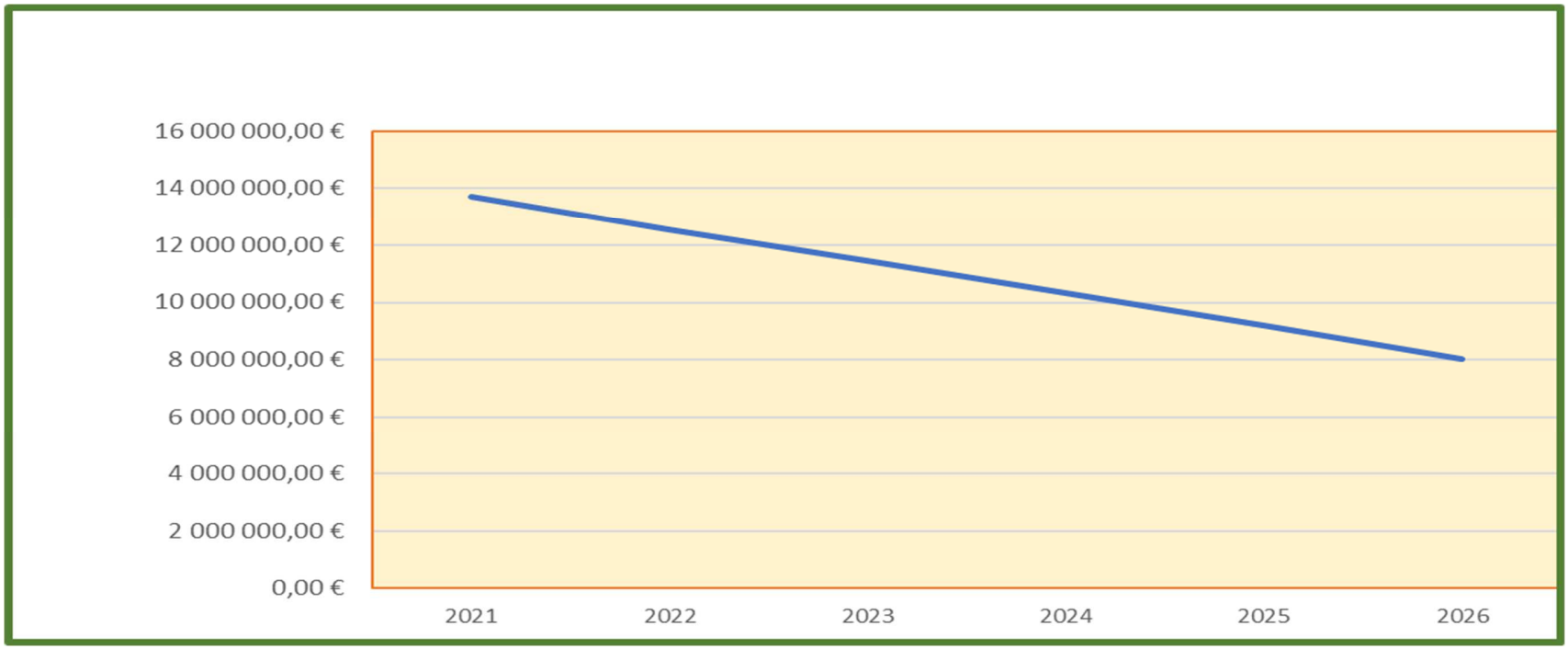

Budget prévisionnel 2021 et prospective 2022-2023

C.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES:

A - CHARGES A CARACTERE GENERAL

	2021	2022	2023
Dépenses récurrentes*	1 192 320	1 206 628	1 221 107
Frais de fonctionnement liés à la gestion des écoles	161 480	161 480	161 480
Commissions ²	868 180	868 180	868 180
Charges à caractère général (chap 011)	**2 221 980**	**2 236 288**	**2 250 767**

S'agissant du chapitre 011, le pourcentage d'évolution des dépenses récurrentes a été déterminé en fonction de la rétrospective des dépenses.

Concernant les autres thématiques, les dépenses sont figées en 2022 et 2023.

**Dépenses dites récurrentes ou incompressibles que sont les fluides, primes d'assurance des bâtiments, fournitures administratives, locations de copieurs, frais de télécommunications, frais d'affranchissement, taxes foncières et les frais de maintenance.*

²*Dépenses des services : Travaux : Voirie, Espaces Verts, Garage, Travaux en Régie ;*

Les dépenses de fonctionnement de l'administration générale ;

Les dépenses par commission définissant des besoins liés aux projets mis en place

ORIENTATIONS 2021 PAR COMMISSION

REPRESENTANT LES PROJETS DE LA VILLE D'AUCHEL

Les actions présentées ci-après sont inscrites et seront réalisées sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Animation :

Sont programmés sur 2021 :

- Le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet ainsi que le bal populaire qui se déroulera la veille avec un concert gratuit ;
- Les animations du Bois de Saint-Pierre (du 20 juin au 29 août) ;
- Les fêtes foraines ;
- Les cérémonies patriotiques.

Cohésion sociale :

Axe 1 : Contrats de ville

La commune poursuit son engagement dans le cadre des Contrats de ville, aux côtés de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane. Pour Auchel, quatre quartiers sont concernés : Cité des provinces, Centre – ville / Cité 3, Quartier Rimbert et Cité 5.

En 2021, de nouveaux projets seront mis en œuvre dans ce cadre à destination des habitants de ces quartiers, afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie, lutter contre l'isolement des publics, favoriser l'appropriation des outils numériques…

Projets déposés par le service Cohésion Sociale (avec une participation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

- ✓ Citoyenneté numérique : Cette action menée en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et le service jeunesse de la commune, va permettre de multiplier les temps d'échanges dans les quartiers prioritaires sur le thème du traitement des fausses informations.
- ✓ Jeu de l'égalité femmes / hommes : Création d'un jeu de plateau reprenant différentes thématiques liées à l'égalité. La réalisation se fera en intergénérationnelle.

Accompagnement et participation aux projets des partenaires du territoire et/ou des services municipaux de la commune dans le cadre de la programmation des Contrats de ville.

Intitulé du projet	***Association ou structure porteuse***	***Intitulé du projet***	***Service porteur***
Savoir être pour…savoir faire (Janvier 2021)	La Vie Active	Sport bien – être	Service Sport
Faire ses produits cosmétiques, d'entretien et d'hygiène à base de produits naturels pour respecter sa santé et son environnement (Calendrier à définir)	Méloko	Quai des mômes	Service Jeunesse
Dispositif Panier	Méloko / CABBALR	Plus belle ma ville, mon quartier autrement	Service Jeunesse
De l'Europe à l'Artois pour l'emploi	Léo Lagrange Nord Ile de France	Lectures en fête	Service Culturel
Dispositif « J'apprends à nager » (Juillet 2021)	CABBALR		
Découverte des métiers de l'armée de l'air (Octobre 2020)	CABBALR		

Axe 2 : Animation et médiation sociale

Les échanges de savoirs

Ateliers permettant de développer des échanges de savoirs et de pratiques, au sein desquels les habitants, personnes ressources ou intervenants du territoire viennent partager avec les participants leurs compétences dans un domaine.

- ✓ Atelier Nature et Bio – diversité.
- ✓ Atelier alimentation saine et locale.
- ✓ Jardins partagés.
- ✓ Ateliers découvertes pratiques (couture, bois, temps parents-enfants…).

Activités ponctuelles en lien avec des partenaires du territoire

Au cours de l'année 2021, le service Cohésion sociale, pourra être sollicité par des partenaires du territoire pour mener des actions en commun.

Axe 3 : Parentalité

L'école en famille

Dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en œuvre dans le cadre du Contrat Local d' Accompagnement à la Scolarité (CAF), permettant de travailler la remobilisation des savoirs des enfants scolarisés en élémentaire.

Actions familles

Pour l'année 2021, le service Cohésion Sociale souhaite renforcer l'axe parentalité, en développant des temps spécifiques à destination des parents, sous forme de tables rondes, permettant de valoriser et renforcer le savoir-faire de chacun. Des sorties socio – culturelles en famille pourront être également organisées, en s'appuyant sur les ressources du territoire.

Actions ponctuelles en lien avec des partenaires du territoire

Au cours de l'année 2021, le service cohésion sociale, pourra être sollicité par des partenaires du territoire pour mener des actions en commun.

Axe 4 : Amélioration du cadre de vie

Fonds de Travaux Urbains

Gestion du dossier de financement Région pour la préparation de la mise en place sur la commune.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Faciliter l'organisation des actions proposées par les bailleurs, et organisation de temps de concertations.

Projet « 1 million d'arbres en Hauts – de – France »

En partenariat avec la Région Hauts – de – France, les services Espaces verts et Cohésion Sociale, vont organiser des ateliers de plantation d'arbres (56) parents – enfants, sur trois sites de la commune : parking école Michelet, square Pablo Picasso, et Cité des Provinces.

Axe 5 : Prévention Santé

Actions ponctuelles en lien avec des partenaires du territoire

Au cours de l'année 2021, le service Cohésion sociale, pourra être sollicité par des partenaires du territoire pour mener des actions en commun.

Axe 6 : Egalité Femmes / Hommes

Actions mises en œuvre par le service

- ✓ Animation du groupe Echanges entre femmes, en lien avec le projet « Jeu de l'égalité ».
- ✓ Organisation de la semaine du Ruban Blanc en Novembre 2021.

Actions ponctuelles en lien avec des partenaires du territoire

Au cours de l'année 2021, le service Cohésion sociale, pourra être sollicité par des partenaires du territoire pour mener des actions en commun.

Axe 7 : Prévention de la Délinquance

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Signature et mise en place de la nouvelle stratégie locale de prévention de la délinquance.

Médiation de quartier par les ASVP

- ✓ Renforcement des maraudes dans les différents quartiers de la commune.
- ✓ Mise en place des permanences.

Culture :

La bibliothèque

En 2021, la mission de désherbage va se poursuivre afin de libérer les rayonnages des livres ayant des données dépassées de plus de 20 ans et de mettre davantage en avant le fonds de la bibliothèque et les nouveautés.

La reprise des animations et de l'accueil des classes de la ville d'Auchel sont conditionnés à une amélioration de la situation sanitaire.

Il est prévu, par ailleurs, de réaliser l'acquisition d'un nouveau logiciel de prêt. En effet, avec les différents confinements et les nouvelles pratiques des usagers, il nous est apparu primordial de disposer d'un logiciel interactif permettant aux abonnés d'accéder de chez eux au catalogue de la bibliothèque, de connaître les nouveautés, la date des prochains ateliers etc...

L'Odéon

Le recrutement du nouveau directeur de l'école de musique et le travail en partenariat entre l'école de danse et le service culturel ainsi que les liens avec le Conservatoire de Musique et de Danse de la CABBALR dynamisent l'Odéon ; lieu d'apprentissage et de création.

La rédaction d'un projet d'établissement en collaboration avec le conseil départemental du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (ABBALR) est en cours de finalisation.

Le musée municipal

Lieu de rencontres et d'échanges sur le passé d'Auchel et sur ses perspectives futures, le musée municipal va accueillir en 2021 de nouvelles expositions temporaires, notamment sur l'histoire du club de football auchellois USAN et sur l'histoire des femmes dans le Pas de Calais grâce à une mise à disposition par les services du département. Dans la continuité des expositions temporaires, des visites spécifiques à destination des établissements scolaires d'Auchel verront le jour.

Forte de son succès en 2019, les services jeunesse et culturel espèrent pouvoir accueillir la deuxième édition du festival « Auchel Manga City » au printemps 2021, si la situation sanitaire le permet.

La collectivité adhère aux associations « De la Suite dans les Images », « Nord – Pas-de-Calais en Scène », « Artoiscope », « Entente régionale cinématographique ».

Actions engagées en lien avec la Cohésion Sociale au titre du Contrat de ville :

En 2021, le contrat de ville devrait inaugurer un nouveau projet intitulé « Lectures en fête ».

En plus des interventions d'un groupe de lecteurs bénévoles du réseau « Lire et Faire Lire » dans l'ensemble des écoles maternelles de la ville et dans quelques écoles primaires, nous souhaitons multiplier des « happening lectures » au plus près des habitants. Ces « happening lectures » devraient se tenir au bois de Saint Pierre lorsque les beaux jours le permettront ou dans les cours et jardins des immeubles. Une grande fête de la lecture se tiendra à l'Odéon mettant à l'honneur le travail des bénévoles. En parallèle, un travail de sensibilisation autour de la lutte contre l'illettrisme sera mené, notamment avec la collaboration de l'organisme de formation AFP2i.

Le travail en partenariat avec l'Education Nationale, le Centre d'Action Médico-social Précoce (CAMSP), la Maison du Département Solidarité (MDS), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) se poursuit afin de proposer des interventions cohérentes pour les parents et les enfants.

Bien dans mon quartier, la ZICC (Zone d'Imagination Collective et Culturelle) ou fête des familles

En 2020, l'évènement festif, n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire et nous espérons pouvoir l'organiser en 2021 au bois de St Pierre. Cette manifestation mêlera sports et culture en faisant la part belle aux initiatives locales.

Cette année, la municipalité, via son service culturel, souhaite aller encore plus loin dans l'organisation de cet évènement et associer les habitants à son organisation, notamment les résidents des quartiers prioritaires. Sous réserve de la validation des financements, le service culturel mobilisera les acteurs locaux pour co-construire cette journée (programmation, customisation, encadrement…).

Des liens seront tissés avec les membres des conseils citoyens, les parents d'élèves (rencontrés lors des cafés/histoires), les lycéens pour que chaque habitant s'approprie cette fête.

Le jour J, différentes restitutions, ateliers, accro branche éphémère, chasse au trésor, spectacle vivant pouvant plaire à toutes les générations et mêlant activités de plein-air, sport et culture seront programmés.

Les objectifs :

- Permettre à l'ensemble de la population, notamment dans les quartiers prioritaires, de s'investir dans un projet collectif

- Co-construire des animations avec les habitants, favoriser la relation parent/enfant

- Offrir aux familles un rendez-vous festif où chacun peut s'épanouir et apporter ses compétences.

Ce projet peut bénéficier du soutien du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) financé par la CAF.

<u>Développement Economique</u> :

Compte tenu de la crise sanitaire aucun salon n'a pu être organisé sur l'année 2020. Le bilan des primes n'est lui-même pas significatif, compte tenu de la crise sanitaire les travaux prévus par les commerçants ont été repoussés.

Afin de continuer à accroître le commerce et l'artisanat sur la commune malgré le contexte économique national morose, la municipalité souhaite reconduire les aides « prime à la création », « prime à l'accessibilité » et « Réno-vitrine » sur l'année 2021.

Grâce à la Prime « Réno-Vitrine », la ville d'Auchel aide les commerçants qui souhaitent rénover leur commerce en prenant en charge 40% du montant des travaux avec un plafond de travaux de 5 000 € ; soit une aide maximale de 2 000 € par dossier. Pour 2021, un montant de 10 000 € sera inscrit au budget permettant ainsi d'aider au moins 5 entreprises.

La Prime à la création permet à la ville d'Auchel d'aider à l'installation de nouveaux commerces en prenant en charge une partie de leur loyer pendant 3ans avec un plafond de 3 000 € d'aide sur les 3 ans. Sur 2021, au maximum 7 nouvelles entreprises pourront bénéficier de cette prime.

Compte tenu des problèmes liés à l'accessibilité, la municipalité souhaite reconduire sur 2021 une aide à l'accessibilité pour les commerçants en prenant en charge 20 % du montant des travaux de mise en conformité des commerces avec un plafond de travaux de 5 000 € soit une aide maximale de 1 000 € par dossier. Pour 2021, un montant de 5 000 € sera inscrit au budget permettant ainsi d'aider au moins 5 entreprises.

Le Salon des créateurs et du Terroir ainsi que le marché de Noël seront reconduits également sur l'année 2021 et un forum des associations sera créé.

Jeunesse :

Le Service Jeunesse propose sur l'année 2021 une programmation pouvant être répartie selon trois critères : (sous réserve de la crise sanitaire actuelle et d'une réadaptation logistique)

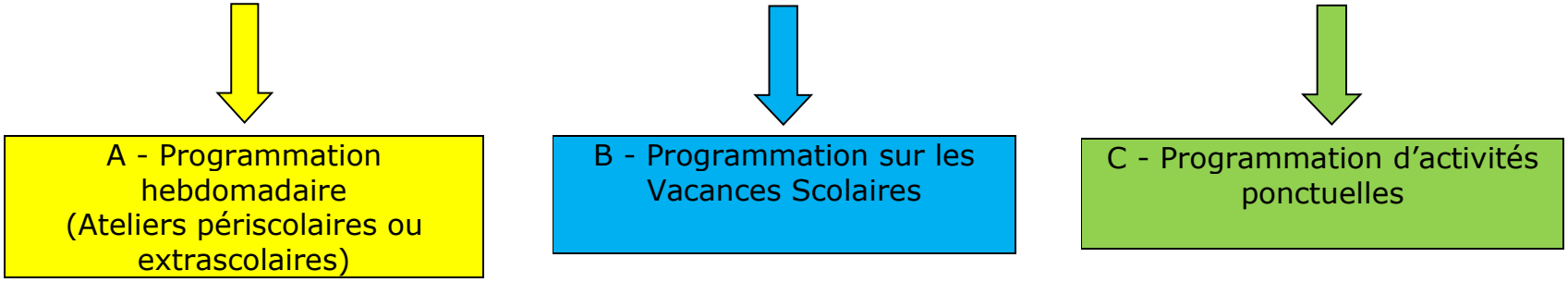

Les activités peuvent être à destination d'un public spécifique en fonction de la thématique ou des activités et peuvent viser un public plus large voire sans réelle limite d'âge. De même les sites d'intervention sont variables et répartis sur différents lieux ou bâtiments municipaux. Ces sites seront revus et adaptés en fonction des demandes de la population.

La présentation qui suit décrit les activités selon le mode de programmation.

A - Les Ateliers Périscolaires et extrascolaires

Les ateliers périscolaires et extrascolaires fonctionnent du mardi au samedi et sont répartis comme suit : en raison de la crise sanitaire, des réaménagements (horaires, lieux…) ont dû être mis en place.

- ✓ **Atelier « Les P'tits Mômes »** : développé initialement à l'Espace Jeunesse, cet atelier s'est désormais installé au cœur des quartiers et propose aux parents 2 créneaux distincts :
  - Le mardi de 16h30 à 17h30 au sein de l'école maternelle G. Briche

- Le mercredi de 10h30 à 11h30 au sein de la Maison des Associations Cité 3 (en fonction des places disponibles sur le créneau 1)

  Cet atelier est destiné aux enfants âgés de 4 à 6 ans et a pour objectif de favoriser le développement de l'enfant à travers différentes activités manuelles, différents jeux de société ou collectifs. Le créneau de l'Ecole maternelle G.Briche se voit enrichi d'un temps « goûter » permettant aux enfants de faire la coupure entre l'école et l'atelier. A travers cet atelier, les enfants développent l'apprentissage du bien vivre ensemble et du partage puisqu'ils peuvent entrer en contact avec des enfants qu'ils ne connaissent pas (autre classe, autre école).

✓ **Atelier « Jeux découvre »** : cet atelier fonctionne le mardi de 17h15 à 18h15 à l'Espace Rainbeaux de la Cité 3. Dans cet atelier il est proposé aux enfants âgés de 8 à 14 ans de partager des temps de jeux. Ces temps peuvent se dérouler autour de jeux de société connus (qui est-ce ?, le pendu, Uno, Junggle speed), autour de jeux méconnus (flix mix, stupide vautour, crazy cups, strike…) ou autour de jeux improvisés en intérieur comme en extérieur (jeux de défis, de cibles, de ballons…)

- ✓ **Atelier « Nature & Découvertes »** : proposé aux enfants de 6 à 14 ans cet atelier fonctionne le mercredi de 14h00 à 16h00 à l'Espace Jeunesse. Différents axes sont développés à travers cet atelier :
  - Jardinage : une approche du jardinage est faite via un petit potager et 4 jardins au carré. L'objectif est de montrer aux enfants que l'activité peut être réalisée sans contrainte et peut apporter du plaisir via la récolte des légumes, leur découverte, leur consommation.
  - Sensibilisation : différentes séquences sont mises en place afin de faire prendre conscience aux enfants de l'importance de prendre soin de la nature (mise en place et utilisation d'un composteur, création de boules de graisses, cueillette de châtaignes, sensibilisation aux différentes espèces d'oiseaux avec la Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O), découverte de la ferme pédagogique, de la faune et de la flore…).
  - Création : des activités manuelles sont proposées sur des thématiques en rapport avec la nature (fabrication d'une mangeoire à oiseaux) ou avec la sensibilisation (activités à base de recyclage).

- ✓ **Atelier Créatif** : Cet atelier est proposé sur 2 temps d'intervention à l'Espace Lamartine sur le même créneau horaire :
  - Le samedi de 10h00 à 11h30 pour les 6-12 ans et 10/17 ans

  Dans cet atelier, sont désormais regroupés ensemble les créneaux des mercredi après-midi, samedi matin et samedi après-midi car les activités sont sensiblement les mêmes (+ développées le samedi après-midi).

  L'idée est d'inciter les enfants et les adolescents à développer leur créativité en réalisant ou en décorant différents objets ou activités. Pour le groupe des adolescents, les activités sont plus axées sur de la création avec la maîtrise d'un maximum de phases d'élaboration (prise de mesures, réflexion, utilisation d'outils…).

- ✓ **Atelier Tennis de Table** : Dans cet atelier ouvert aux enfants à partir de 8 ans et qui se déroule Salle Drollez de 14h30 à 16h00, c'est une pratique ludique du Tennis de Table qui est proposée. Ainsi différents temps sont établis afin de renforcer la motricité et la réflexion autour de la table mais aussi dans la salle. De plus, l'activité met en évidence l'importance de l'échauffement et des étirements, le respect de l'adversaire, de l'arbitre, du matériel….

B - Les Vacances Scolaires

Pendant les vacances scolaires différentes activités adaptées sont proposées pour un public âgé de 4 à 17 ans. Celles-ci sont réalisées en parallèle aux Accueils de Loisirs avec ou sans hébergement (maternels / primaires et adolescents), séjours colonie hiver/printemps/été et campings proposés par le service jeunesse du SIVOM du Béthunois.

- **Les Vacances Récréatives** : Cette activité fonctionne avec 3 groupes d'âges séparés : les 4-6 ans, les 7-10 ans et les 11-17 ans avec des inscriptions à la semaine. Elle se déroule à l'Espace Rainbeaux, à l'Odéon, à la bibliothèque, à la salle Michel Bernard pendant les petites vacances et à la salle Michel Bernard et à l'Espace Rainbeaux pendant les grandes vacances.
  Les 3 groupes d'âges fonctionnent sur le même créneau horaire à savoir de 14h00 à 17h00.

Pendant les petites vacances : depuis 2020, la programmation a été revue de manière à proposer aux parents cette activité comme alternative aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et aux Stages Sportifs. Ainsi, 1 semaine est proposée sur les Vacances d'Hiver, de Printemps et d'Automne. La programmation peut varier d'une semaine d'activités manuelles à une semaine d'activités ludiques et de loisirs ou alors une semaine d'activités mixant ces deux thématiques. Cela permet ainsi de « zapper » les animations sur plusieurs jours ou sur une même après-midi.

La crise sanitaire nous a obligé à revoir le traditionnel jeu de coopération pendant lequel les groupes menaient leurs activités de leur côté avec des temps d'échange mixant les groupes, temps obligatoire pour aller au bout du jeu….

Pendant les vacances estivales : De la même manière que pour les petites vacances les groupes d'âges sont mis en place avec les mêmes horaires d'intervention. La différence réside sur la thématique qui tourne exclusivement autour du jeu et du loisir sous différentes formes. Des sorties sont proposées 1 jour chaque semaine ou, à défaut, des grosses activités viennent prendre place sur nos sites d'intervention.

- **Les Séjours de Vacances** : 2 séjours sont proposés sur la Côte d'Opale :
  1) Pendant les vacances d'Avril : un séjour court de 3 jours est proposé aux enfants de 8 à 12 ans. Ce séjour a pour but d'offrir la possibilité aux enfants de quitter le foyer sur une courte période mais aussi une courte distance. Il s'agit là de proposer une première expérience de séjour.

  2) Pendant le mois de Juillet : un séjour de 5 jours est proposé aux adolescents de 12 à 17 ans. L'objectif est de proposer un séjour régional pour ceux qui ne souhaitent pas partir loin ou longtemps.

  Pendant ces séjours, différentes activités de découverte de la Côte d'Opale sont proposées aux jeunes (découverte de l'histoire, de la faune, de la flore…) mais aussi des activités, jeux d'intérieur et d'extérieur. L'objectif est de leur faire profiter pleinement du séjour et de leur permettre de s'épanouir en développant leur autonomie.

C - Les Activités ponctuelles

- ✓ **Festival du Jeu** : Au travers de cette animation c'est un véritable rendez-vous autour du jeu que nous proposons au sein du Complexe Basly. C'est ainsi que chacun pourra se retrouver autour de jeux de société, de jeux vidéos, de jeux en bois, de structures gonflables et de bien d'autres animations. Cette festivité se déroule sans restriction d'âge et permet des rencontres intergénérationnelles autour du jeu.

- ✓ **Chasse à L'œuf** : Cette traditionnelle animation se déroule le dimanche de Pâques et permet aux enfants âgés de 2 à 10 ans de participer à une Chasse à l'œuf dans le Bois de Saint Pierre. C'est ainsi qu'ils peuvent repartir les poches remplies de chocolat.

- ✓ **Auchelloise Poudreuse** : une nouvelle manifestation verra le jour le dimanche 27 juin 2021 : festive, conviviale et surtout familiale, ce nouveau concept de lancer de poudre à chaque km prendra ses quartiers au Bois de St Pierre. Un final tout aussi poudreux viendra clôturer la manifestation.

- ✓ **Concours de dessin** : Rendez-vous incontournable depuis des années, cette animation, qui se déroule à l'Espace Rainbeaux, permet aux enfants âgés de 5 à 17 ans de venir s'affronter autour d'un concours sur des sujets qui sont ajustés en fonction des âges. La thématique de Noël pour le premier samedi de décembre permet d'amener à ce concours un côté féerique propre aux festivités de Noël.

- ✓ **Salon du Manga :** Après une 1ère édition très convaincante en 2019, une deuxième édition sera proposée en 2021, par les services Jeunesse et Culturel.

Au programme de cette année 2021 : stands tenus par des artistes, défilé cosplay, concours de dessin, espace jeux vidéo, jeux de société, espace lecture, démonstration d'arts martiaux par les associations locales, quizz, blind test, karaoké, vente de produits dérivés….

- ✓ **Quai des Mômes** : Programmée dans le cadre du contrat de ville, cette animation, qui n'a pu être réalisée en 2020 en raison de la situation sanitaire, se voit reprogrammée et adaptée pour l'année 2021. L'objectif de celle-ci consiste à proposer un temps d'animation et d'échanges au sein des quartiers afin de permettre aux habitants de se retrouver sur ce temps de partages et d'animations avec les services municipaux, les associations locales, les bailleurs sociaux, les conseils citoyens…Selon l'évolution de la situation, le calendrier d'animation sera établi dans le temps…

- ✓ **Défilé inaugural du Marché de Noël** : Dans le cadre du marché de noël organisé par le développement économique, le Service Jeunesse souhaite innover en proposant un défilé costumé en invitant des associations Auchelloises. Ce défilé pourrait également accueillir des chars, des animations sur le thème de noël : Le tout en empruntant des rues de la ville.

- ✓ **Plus belle ma ville, mon quartier au sens propre** : Nouvelle animation programmée dans le cadre du Contrat Ville au sein des quartiers afin de mettre en avant l'éco-citoyenneté.

  Deux temps seront ainsi proposés pour cette action :

  1. Un temps où les habitants pourront se retrouver dans leurs quartiers pour participer à son nettoyage ou se répartir sur des sites définis selon la situation géographique de chacun. Selon les partenaires en place, ce nettoyage pourra être accompagné de manière à favoriser le recyclage.
  2. Un temps d'échange et d'animation avec des thématiques qui pourront être différentes d'un quartier à l'autre afin d'étoffer l'offre et de favoriser les échanges entre quartiers. Ces temps pourront se faire via des associations locales œuvrant sur le thème de la nature, via des

partenaires locaux (CABBALR) ou via des prestataires afin de sensibiliser sur l'importance des gestes quotidiens sur l'environnement direct ou indirect (tri, recyclage, fleurissement, réutilisation…)

Multi-accueil :

Le Multi-accueil a ouvert ses portes le 1er février 2013 avec une amplitude journalière de 12 heures, soit 60 heures hebdomadaires et un agrément de 25 places de 7H à 19H.

Une convention a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui participent au fonctionnement de la structure via la Prestation de Service Unique.

Le Multi-accueil n'est pas seulement un lieu de garde de l'enfant, c'est aussi un lieu d'éveil et d'épanouissement de l'enfant où des activités diverses et variées doivent lui être proposées.

Les enfants peuvent prendre leur repas à la crèche, une collation et un goûter sont également proposés ; les couches sont également fournies.

Enfin, tout au long de l'année, à raison de deux heures par mois chez les « Grands » et chez les « Petits », les enfants pourront encore cette année bénéficier de séances de lecture à voix haute par une lectrice formatrice de l'Association **« Lis avec moi ».**

Pour clore l'année, parents et enfants assisteront au spectacle de fin d'année et se retrouveront ensuite pour le passage tant attendu ou tant redouté du Père Noël, autour du verre de l'amitié.

Prévention et sécurité :

La Police Municipale comprend un effectif de deux policiers municipaux et de deux agents de surveillance de la voie publique (**ASVP**). La Police Municipale est présente sur la voie publique, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00. Lors des manifestations, ils peuvent être présents pour assurer des missions de sécurité mais en aucun cas il ne peut leur être confié des missions de maintien de l'ordre.

Objectifs :

Les objectifs de la Police Municipale sont reconduits pour l'année 2021 à savoir :

- Présence maximale sur le terrain pour lutter contre les incivilités ;
- Faire vivre la vidéo protection ;
- Gestions du marché hebdomadaire et collecte des droits de places par l'ASVP ;
- Prêter concours lors d'opération du Commissariat de Police d'Auchel (Structure Légère d'Intervention et de Contrôle SLIC) ;
- Présence obligatoire lors des cérémonies patriotiques, sportives et culturelles.

Sport :

Proposer un éventail d'Activités Physiques et Sportives à destination du grand public fait partie des missions du service des sports de la ville d'Auchel. Sport scolaire, périscolaire et extrascolaire rythment la programmation annuelle sportive. Un volet Sport Santé et Sport Bien-Etre viennent s'ajouter à l'organisation de manifestations « Tout Public » telles que l'organisation du Trail et d'Estiv'Auchel.

- **Sport Scolaire :**

La ville d'Auchel met à disposition, des écoles primaires, des créneaux sportifs dans les gymnases municipaux au cours desquels le service des sports intervient dans le cadre des cycles des Activités Physiques et Sportives.

Ainsi les éducateurs sportifs agréés par l'Education Nationale interviennent dans les gymnases municipaux.

Ces activités ont pour objectifs :

- La découverte des Activités Physiques et Sportives traditionnelles et innovantes ;
- La transmission des valeurs du Sport : Respect, Goût de l'effort, Bien-Etre au travers de la pratique des Activités Physiques et Sportives ;
- De développer la socialisation de l'enfant.

- **Sport Périscolaire :**

Dans la continuité des interventions auprès du public scolaire, il est proposé plusieurs écoles municipales de sport : cirque, éducagym, athlétisme et tennis de table.

En fonction des activités pratiquées, les inscriptions sont ouvertes aux enfants âgés de 3 ans et demi à 17 ans. Le personnel du service des sports accueille les enfants dans la salle Drollez ainsi que dans les salles de cirque et de psychomotricité de l'école Châteaubriand.

Ces activités ont pour objectifs :

- De proposer des activités variées au plus large public possible ;
- De favoriser les notions de détente et plaisir au travers des animations proposées ;
- De renforcer les apprentissages vus dans le cadre scolaire ;
- D'inculquer les notions de respect de soi, des autres et des règles.

- **Mercredi Sport**

Afin d'étoffer l'offre sportive municipale et de répondre à une demande des parents dont les enfants fréquentent les actions mises en place par le service des Sports, un accueil de 8h30 à 17h30 le mercredi a été mis en place pour les enfants scolarisés en primaire. La priorité est donnée aux enfants fréquentant une classe de primaire. L'effectif peut néanmoins être complété avec des enfants issus des grandes sections maternelles. Les éducateurs sportifs de la commune gèrent les animations dans les salles Drollez et Mandela.

Ces activités ont pour objectifs :

- De proposer un accueil à la journée pour les parents désireux de trouver une alternative à la garde de leurs enfants ;
- D'accompagner les enfants dans la réalisation du travail scolaire ;
- De travailler la motricité fine.

- **Sport extrascolaire :**

Plusieurs manifestations sont organisées sur 9 semaines d'activités, au cours des vacances scolaires, pour les enfants âgés de 4 à 15 ans : stages sportifs, stage « foot » et mini raid (Kid Compét'). La commune propose ainsi des animations au cours de chaque période de vacances scolaires. Les actions sont ouvertes à tous, auchellois ou extérieurs. Les enfants sont répartis en groupes d'âges homogènes pour adapter les pratiques au public. Le service des sports se charge de mettre en place les diverses actions au sein des structures sportives municipales. L'équipe d'encadrement est renforcée par des jeunes recrutés ponctuellement.

Ces activités ont pour objectifs :

- De mettre en place une planification sportive annuelle variée ;
- D'accueillir le public à la journée ;
- De participer à des sorties ludiques ;
- De pratiquer des APS innovantes.

- **Section Foot :**

Un partenariat a été mis en place avec le collège Lavoisier afin d'accompagner les interventions réalisées auprès des jeunes faisant partie des classes foot (de la 6ème à la 3ème). Un éducateur, spécialiste de la discipline, encadre les séances, gère l'animation d'ateliers et participe aux actions complémentaires telles que l'alimentation, le haut niveau, les rythmes biologiques du sportif. Cette action concerne les enfants du collège Sévigné, garçons et filles, de la 6ème à la 3ème en classe de foot. Un éducateur du service des sports de la commune participe à la gestion des séances en collaboration avec le professeur de sport.

Ces activités ont pour objectifs :

- D'améliorer les capacités footballistiques des élèves fréquentant la section ;
- D'être dans la continuité du partenariat sportif ;
- De développer l'action pour l'étendre au lycée.

- **Sport Santé :**

Le « Sport Santé », tendance actuelle, propose 17 créneaux de pratique au grand public et regroupe 8 disciplines. Des abonnements permettent de donner accès à plusieurs activités ou à une unique activité. Tous les publics âgés de 16 à 99 ans ont accès à ces pratiques. Cette activité est fréquentée prioritairement par un public de seniors. Les cours proposés sont encadrés par du personnel qualifié. Le service des Sports de la commune prend en charge la Marche Nordique et remplace certaines absences le cas échéant. Les activités sont proposées à la salle Rainbeaux, à l'Odéon ainsi que dans les gymnases.

Ces activités ont pour objectifs :

- D'offrir une pratique adaptée encadrée par des personnes diplômées ;
- De proposer une pratique sans contrainte sous forme de loisirs avec une assiduité personnelle. ;
- La participation à la vie de groupe ;
- La recherche du Bien-être ;
- De conserver le goût de l'effort.

- **Sport Bien-être :**

Le « Sport Bien-Etre » fait partie des actions de cohésion sociale. Le développement de cette action correspond à une volonté d'accompagnement d'un public « isolé » afin de lutter contre la sédentarité. Pour cela, plusieurs cycles de pratiques sportives, décidés en commun, sont proposés tout au long de l'année. L'activité est totalement gratuite. Tout public dont principalement les habitants des quartiers prioritaires de la ville. Le personnel du service des sports prend en charge l'activité et les cours se déroulent à la salle Drollez tous les jeudis matin.

Ces activités ont pour objectifs :

- De mettre le sport au service du bien-être physique et psychologique ;
- De lutter contre l'isolement et la sédentarité ;
- D'évoluer dans un climat adapté à son niveau de pratique ;
- La socialisation ;
- De servir de passerelle avec les autres activités municipales comme le Sport Santé ;
- De retrouver le goût de l'effort.

- **Sport Séniors :**

Afin d'accompagner les locataires de la résidence autonomie « Les Roses, le service des Sports intervient à raison de 3 fois par semaine auprès de nos seniors. Les séances sont axées sur le travail articulaire, la coordination, l'équilibre, l'aspect cardio-pulmonaire et la mémoire. L'ensemble du public de la résidence « Les Roses » est concerné avec également la possibilité d'envisager ouvrir les séances à un public extérieur. Le personnel du service des sports de la commune prend en charge les animations au sein de l'établissement.

Ces activités ont pour objectifs :

- D'accompagner nos seniors dans la conservation des gestes quotidiens pour le maintien de l'autonomie individuelle ;
- De lutter contre le sentiment d'isolement et de sédentarité ;
- D'évoluer dans un climat sécurisant ;
- De sortir de la routine quotidienne.

- **Les manifestations :**

Souhaitant compléter l'offre sportive municipale, le service des Sports met en place plusieurs manifestations à destination du « tout public ». Revêtant un caractère ludique (Estiv'Auchel) ou compétition (Trails), ces manifestations s'articulent autour de la convivialité et permettent de mettre en valeur le patrimoine de notre ville. Ces manifestations concernent les enfants, parents, auchellois ou habitants des autres communes. Le personnel du service des sports prend en charge la mise en place de ces actions. L'équipe est complétée par des recrutement temporaires afin d'assurer le bon fonctionnement des animations.

Ces activités ont pour objectifs :

- D'organiser des manifestations sportives ponctuelles au sein de la commune ;
- De permettre une accessibilité à tous ;
- De mettre en valeur la ville au travers des actions ;
- D'être dans la continuité des pratiques sportives encadrées.

<u>3ème Age</u> :

La Ville proposera ses animations 3ème Age avec le banquet des ainés, manifestation traditionnelle, la distribution des colis de Noël et les fleurs pour les anniversaires.

Par ailleurs, divers spectacles seront organisés dont celui de la semaine bleue (3ème semaine d'octobre).

B - CHARGES DE PERSONNEL :

Les charges de personnel se scindent en quatre postes de dépenses :

- La Masse salariale (*celle-ci représente le coût du personnel et la prise en charge des cotisations concernant les volets « Santé » et « Prévoyance » de la mutuelle*) ;
- La cotisation « Assurance Maladie » ;
- Les cotisations au Centre National d'Action Sociale ainsi que la Médecine du Travail ;
- Autres *(les validations de service, la compensation du supplément familial de traitement - CSFT, les chèques cadeaux…).*

B.1 – PRESENTATION DU CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

B.1.1 – CHARGES BRUTES

a - ANNEE 2021 :

Tableau synoptique - Charges du personnel

	VILLE		CCAS		RESIDENCE AUTONOMIE		CUMUL	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Masse Salariale	7 590 515	94,32%	241 120	95,79%	468 790	96,82%	8 300 425,00	94,50%
Cotisation assurance	320 000	3,98%	5 800	2,30%	8 500	1,76%	334 300,00	3,81%
CNAS-Médecine du Travail	83 500	1,04%	2 000	0,79%	5 700	1,18%	91 200,00	1,04%
Divers[4]	53 500	0,66%	2 800	1,11%	1 200	0,25%	57 500,00	0,65%
TOTAL	8 047 515	100%	251 720	100%	484 190	100%	8 783 425,00	100%

[4] Arbre de Noël, validation de service, Complément Supplément Familial de Traitement, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique…

b - EVOLUTION 2022-2023 :

	VILLE			
	2022	%	2023	%
Masse Salariale	**7 732 458**	**94,38%**	**7 815 195**	**94,40%**
Cotisation assurance	323 200	3,94%	326 432	3,94%
CNAS-Médecine du Travail	83 500	1,02%	83 500	1,01%
Divers	53 500	0,65%	53 500	0,65%
TOTAL	**8 192 658**	**100,00%**	**8 278 627**	**100,00%**

ORIENTATIONS 2021-2023 EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

1/ PROSPECTIVES DES EFFECTIFS

Prospective des effectifs de la Ville et la projection du 01/01/21 jusqu'au 01/01/2023

	2021		2022		2023	
PERSONNEL « PERMANENT » (mensualisé) :	NB	ETP	NB	ETP	NB	ETP
Titulaires/stagiaires	172	163.82	168	159.82	167	158.82
Contractuels permanents	5	2.56	5	2.56	5	2.56
TOTAUX	177	166.38	173	162.38	172	161.38

	2021	2022	2023
PERSONNEL « NON PERMANENT » (sur l'année) :	ETP	ETP	ETP
Contractuels remplacement / accroissement	15	12	10
Contractuels sports jeunesses culture	1.3	3.31	3.82
Contractuels sortie des écoles	1.9	1.9	1.9
Contrats aidés (PEC et apprentis)	16.5	17.21	17.21
Collaborateur de cabinet	1	1	1
TOTAUX	35.70	35.42	33.93

Le prévisionnel des effectifs de la Ville entre 2021 et 2023 est à la baisse ; baisse entamée en 2020. Idéalement les prochains départs en retraite ne seront pas remplacés : Trois sont prévus courant 2021 et un courant 2022.

Le recours aux contractuels saisonniers des services sports, culture, jeunesse ont diminué du fait de la pandémie, mais les services, retrouvant peu à peu un fonctionnement normal recruteront à nouveau pour assurer les différentes activités proposées par la Ville.

Une enveloppe d'une moyenne de 30 contrats aidés (17.21 agents en équivalent temps plein) reste une volonté de la part de la collectivité dans le souci de privilégier l'insertion professionnelle et sociale au sein de notre territoire. La collectivité s'engage à développer les actions de formations d'aides à la réinsertion pour les agents concernés. La collectivité reste cependant tributaire des décisions nationales et il est probable que le recours aux contrats aidés à cette hauteur puisse être remis en cause, comme ce fut le cas en fin d'année 2020.

- La pyramide des âges présentée ci-dessous a été établie sur l'ensemble des agents titulaires en 2020.

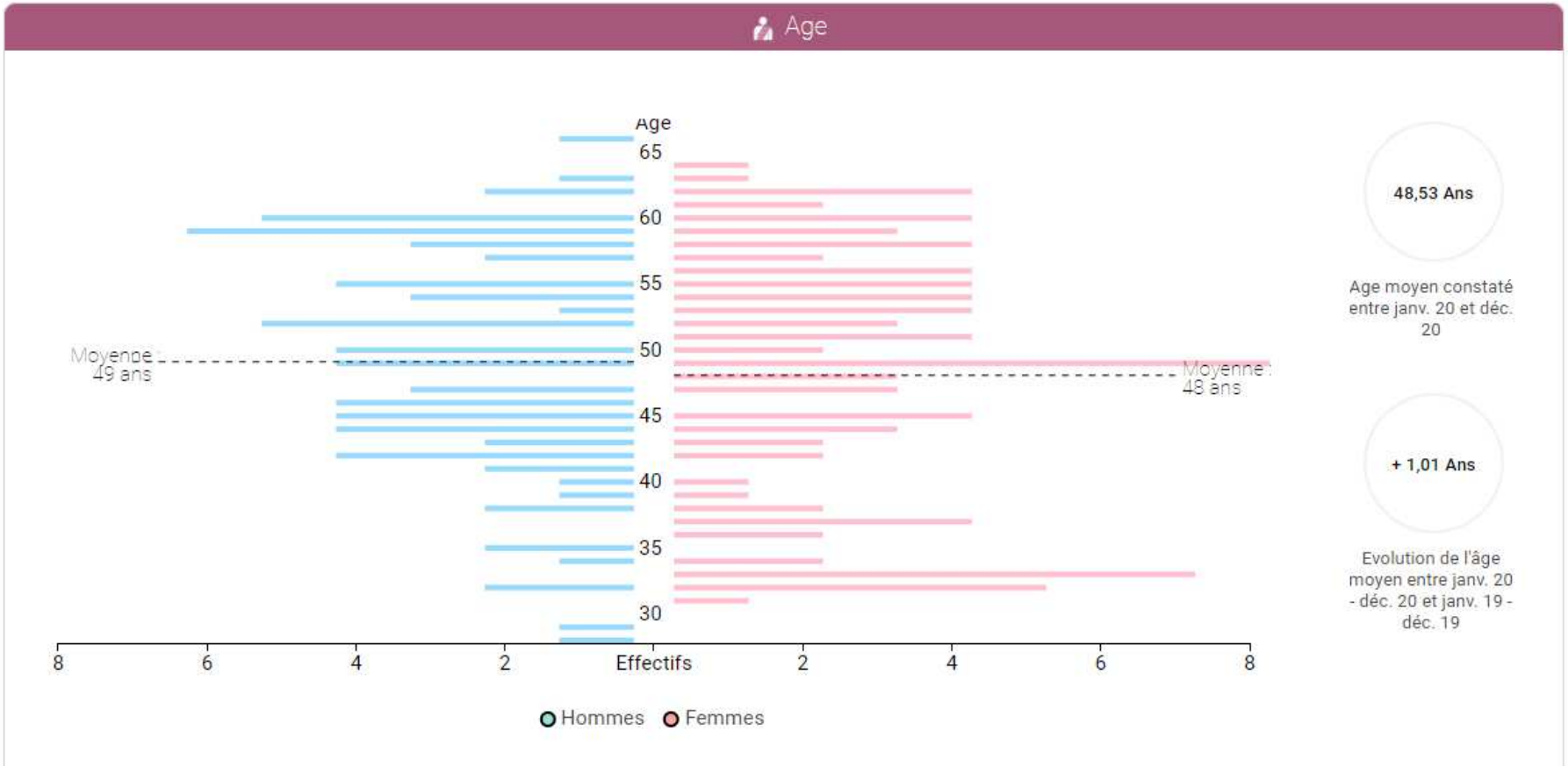

L'âge moyen est de 48.50 ans.

L'âge moyen de départ à la retraite calculé selon les départs sur les 3 dernières années est de 63 ans

Prospective des effectifs du CCAS et la projection du 01/01/20 jusqu'au 01/01/2022

	2021		2022		2023	
	NB	**ETP**	**NB**	**ETP**	**NB**	**ETP**
Titulaires/stagiaires	5	5	5	5	5	5
Contractuels PRE		0.33		1.43		1.43
TOTAUX		**5.33**		**6.43**	**10**	**6.43**

Les effectifs du CCAS ont augmenté depuis septembre 2021 avec l'entrée d'un référent PRE (poste subventionné).

Le recours aux contractuels a été stoppé en raison de la pandémie COVID mais devraient reprendre courant 2021.

L'effectif administratif du CCAS reste identique et ne pourra pas faire l'objet d'une diminution dans les prochaines années.

Prospective des effectifs de la résidence autonomie et la projection du 01/01/20 jusqu'au 01/01/2022

	2021		2022		2023	
	NB	**ETP**	**NB**	**ETP**	**NB**	**ETP**
Titulaires/stagiaires	12	11.47	12	11.47	12	11.47
Contractuels remplacement / accroissement		0.66		0.50	1	0.50
TOTAUX		**12.13**	**13**	**11.97**	**13**	**11.97**

Pas de modifications des effectifs envisagées à ce jour.

Une nouvelle organisation du service a permis, malgré la période de pandémie de garder des effectifs stables et de limiter le recours aux contractuels ; recours qui peut encore diminuer dans une période moins propice à l'indisponibilité temporaire d'agent.

2/ GESTION DES DEPARTS ET POLITIQUE DE REMPLACEMENT

En 2021 et 2022, 4 départs en retraite prévus ne seront pas remplacés. Afin de pallier ces départs non remplacés, une réorganisation des services est envisagée et une attention particulière sera portée :

- Aux services administratifs dans l'ensemble et notamment sur la fonction accueil
- Aux service entretien des locaux communaux
- La fusion de certains services qui permettra de renforcer la polyvalence sans avoir de recours à de nouveaux recrutements.

Pour conforter la baisse des effectifs et ainsi entamer une baisse de la Masse Salariale, il convient, au-delà de limiter le remplacement des départs à la retraite :

- De développer la mobilité interne avec étude systématique de l'organisation des services
- De développer une politique de Ressources Humaines prévenant l'usure professionnelle et favorisant le reclassement professionnel
- De développer la compétence des agents, notamment par le développement d'un accompagnement à l'évolution professionnelle par la formation, l'anticipation des besoins en matière de compétences
- L'instauration d'un délai de carence pour les remplacements sauf pour les métiers liés à un taux d'encadrement (ATSEM, cantine, garderie et multi-accueil, service jeunesse et service des sports) qui sont à ce jour trop nombreux et qui, en raison de la pandémie ont été accentués en 2020.

4/ DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES AGENTS

Constat : Un taux d'encadrement faible

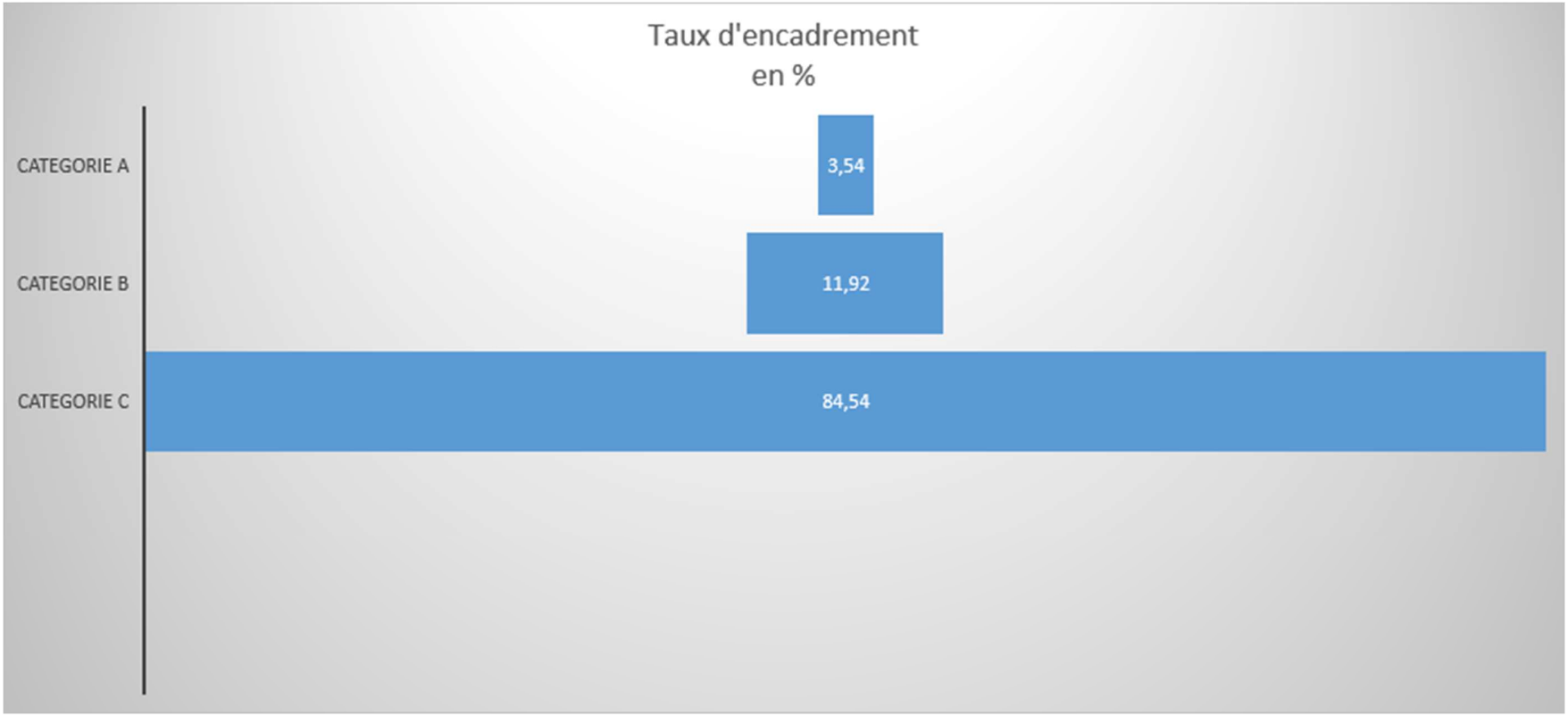

Le taux d'encadrement (ensemble des catégories A et catégories B), qui est de 15.46 % pour notre collectivité reste inférieur au taux national moyen (17.97 %).

Ce taux s'explique par l'historique de recrutement de la collectivité et ne pourra qu'évoluer avec le

temps. Pour pallier ce manque de cadres, 8, agents de catégorie C sont en position d'encadrement.

Des mesures prises pour la montée en compétences des agents

Dans un souci de maîtrise des effectifs et de la masse salariale, la mobilité interne sera favorisée tout en donnant les moyens aux agents de se professionnaliser.

Une politique d'avancement de grade et de promotion interne a été instaurée en 2018 pour une application en 2019 permettant notamment pour les promotions internes de les lier :

- à la capacité de l'agent d'évoluer professionnellement vers un poste d'encadrement
- à la participation de l'agent à la dynamique de la collectivité
- aux besoins de la collectivité.

Chaque promotion interne fera l'objet d'une étude organisationnelle dans les services et s'associera à un plan de formation personnalisé. Par ailleurs, une évaluation du besoin de développement des compétences sera faite à chaque départ d'un encadrant, et plus particulièrement des agents de catégorie C en position d'encadrement.

5/ RAPPORT EGALITE HOMMES/FEMMES

- Etat des lieux de la situation pour la Ville sur l'année 2019 (étude basée sur les titulaires) :

  En 2020, la Ville d'Auchel comprend 42.48 % d'hommes et 57.52 % de femmes.

  Répartition par catégories :

Catégorie	Hommes	Femmes
A	20.83 %	79.17%
B	57.17 %	42.83 %
C	41.16 %	58.84 %

Répartition par filières :

Filière	Part hommes	Part femme
Technique	70.15 %	29.85 %
Administrative	20.73 %	79.27 %
Culturelle	19.15 %	80.85 %
Animation	36.36 %	63.64 %
Médico-sociale	0 %	100 %
Police Municipale	50 %	50 %
Sportive	100 %	0 %

B.2 GESTION DES SERVICES

Pour l'équipement de base :

- Renouvellement des tenues de travail classiques et chaussures homme :
  - Chaussures, tenues Haute Visibilité, tenues de pluies : 250 € par personnes soit environ 17 500 €

- Achat de tenues spécifiques pour travaux de débroussaillage, travaux forestiers :
  - Pantalons renforcés, tenue, chaussures et gants : 3 500 €

- Achat d'équipements de protection individuelle :
  - Gants, masques, lunettes, visière … : 4 000 € ;

- Renouvellement des tenues de travail et chaussures femme (blouses) :
  - Equipement classique et tenue de service (cérémonies) : 2 500 € ;

- Renouvellement des tenues de travail et chaussures agents de la crèche municipale :
  - Equipement classique (tablier, blouse, pantalon) : 1 000 € ;

- Pour les ASVP et les policiers :
  - Une tenue par agent (pantalon, veste et chaussures) : 1 600 à 2000 €.

En option pour l'équipement supplémentaire :

- Veste demi-saison Haute Visibilité en softshell triple couche (pluie et vent) : 70 agents à 50 € soit 3 500 € ;

- Gants thermiques pour le salage en période hivernale… : 60 agents à 10 € soit 600 €.

<u>En cas de continuité de l'épidémie de COVID-19 :</u>

- Des tenues à usage unique imperméable (combinaisons, surchaussures, …), des gants et des masques respiratoires à cartouches filtrantes pour le personnel effectuant des travaux de désinfection des sols sportifs – 8 agents sont concernés : 1 000 €.

Il faudra prévoir également pour tous les agents :

- Dotation de masques chirurgicaux pour les personnels exposés et/ou en relation directe avec la population (crèche, écoles, …) ;

- Dotation de masques barrières en tissu pour les agents techniques et administratifs.

Le choix du type de masque sera effectué en fonction des besoins réels (protocoles applicables, durée, stock de secours, …) et du prix des masques à usage unique.

Soit un budget total de 35 600 € (hors masques respiratoires).

C - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

	2021	2022	2023
Participations (SIVOM du Bruaysis et du Béthunois et collecte des déchets)	346 245	279 007	281 797
Subventions au CAL	212 215	174 480	175 786
Subventions au CCAS	535 167	551 467	572 241
Subventions aux associations	120 000	120 000	120 000
Indemnités élus	201 790	203 808	205 846
Autres (créances admises en non-valeur, logiciels)	13 550	49 177	49 669
Autres charges de gestion courante (chap 65)	**1 428 967**	**1 377 939**	**1 405 339**

Pour rappel, l'appel de participation 2021 (participations fiscalisées) concernant les compétences exercées par le SIVOM de la communauté du Béthunois s'élève à 627 306 € , il sera identique à 2020, il n'y aura donc aucune augmentation de la fiscalité intercommunale :

COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - PARTICIPATION FISCALISEE	2020	2021
- Frais de structure	94 084	92 459
- Voirie nettoyage	104 000	84 843
- Eclairage public	70 000	54 000
- Signalisation Horizontale et Verticale	15 000	5 000
- Signalisation tricolore	10 000	15 000
- Restauration collective	118 982	157 170
- Centre loisirs sans hébergement	185 000	190 000
- Colonies	30 240	28 834
TOTAL	**627 306**	**627 306**

D - CHARGES FINANCIERES

	2021	2022	2023
Intérêts de la dette (art 66111)	524 882	489 650	452 957
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	-18 581	-19 483	-18 294
Charges financières (chap 66)	506 301	470 167	434 663

E – AUTRES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2022	2023
Atténuation de produit (chap 014)	18 000	18 000	18 000
Charges exceptionnelles (chap 67)	50 000	30 000	30 000
Total des autres dépenses réelles de fonctionnement	**68 000**	**48 000**	**48 000**

Le chapitre 014 reprend le reversement des taxes (électricité, produits des impositions directes).

Le chapitre 67 constate le versement des primes à la création, réno-vitrine et à l'accessibilité, etc. L'année 2021 comprend en outre le remboursement partiel de la subvention « Contrat de Ville », des actions ayant été annulées (crise sanitaire).

C.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

PRESENTATION PAR CHAPITRE :

	2021	2022	2023
Atténuation de charges (chap 013)	**231 110**	**220 000**	**210 000**
Produits des services (chap 70)	**403 200**	**407 233**	**411 303**
Produit des taxes directes (art 73111)	4 442 367	4 461 942	4 501 936
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	13 847	13 847	13 847
Attribution de compensation (art 7321)	1 267 088	1 267 088	1 267 088
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	239 802	239 802	239 802
FPIC (art 73223)	397 622	397 622	397 622
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	32 300	38 000	38 000
Taxe sur l'électricité (art 7351)	155 000	155 000	155 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	25 200	25 200	25 200
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	145 000	145 000	145 000
Impôts et taxes (chap 73)	**6 718 226**	**6 743 501**	**6 783 495**
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 799 364	1 789 647	1 781 415
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	3 096 804	3 199 728	3 301 627
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	280 396	261 545	244 449
FCTVA (art 744)	1 715	1 715	1 715
Remboursement contrats aidés (art 74711 et 74712)	140 000	140 000	140 000
Compensation exonérations fiscales (art 74835)	53 900	53 900	53 900
Autres (subvention pour le multi-accueil, dotation de recensement, …)	381 910	425 965	425 965
Dotations (chap 74)	**5 754 089**	**5 872 500**	**5 949 071**
Autres produits de gestion courante (chap 75)	**32 280**	**29 000**	**29 000**
Produits financiers (chap 76)	**293 234**	**293 234**	**293 234**
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	**5 000**	**5 000**	**5 000**
Total des recettes réelles de fonctionnement	**13 437 139**	**13 570 468**	**13 681 103**

Atténuation de charges : montants versés dans le cadre des arrêts maladie et accidents de travail.

Produits des services, du domaine et ventes diverses : recettes afférentes au tarifaire (coupe de bois, inscriptions activités commissions jeunesse et sport, multi-accueil, cinéma, …) ainsi qu'aux redevances d'occupation du domaine public communal (ouvrages de transport, de communications électroniques, de distribution de gaz et d'électricité)

Autres produits de gestion courante : les mises à disposition de salles aux lycées et collèges auchellois et les remboursements des avantages accessoires liés aux logements de fonction.

Produits financiers : constatation de l'étalement des aides liées au remboursement des emprunts structurés.

2021 – UNE REFORME FISCALE (*source finance active*) :

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION
UNE REFORME QUI SUIT SON COURS

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de TVA

RECOMMANDATIONS

Sera compensé l'ensemble du panier fiscal de TH soit : le produit de TH 2020 (taux 2017) + moyenne des rôles sup (2018 – 2020) + compensation d'exonération TH 2020

- **Commune :** En 2021, prévoir un produit de TFB correspondant à l'addition du panier fiscal TH et du montant de TFB 2020 **(+revalorisation forfaitaire de 0,4%)**
- **EPCI** : En 2021, prévoir un montant de fraction de TVA = panier fiscal TH 2020

Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION
UNE PARTIE DES CONTRIBUABLES CONTINUERA A LA PAYER EN 2021 ET 2022

Description du calendrier de la réforme pour les administrés

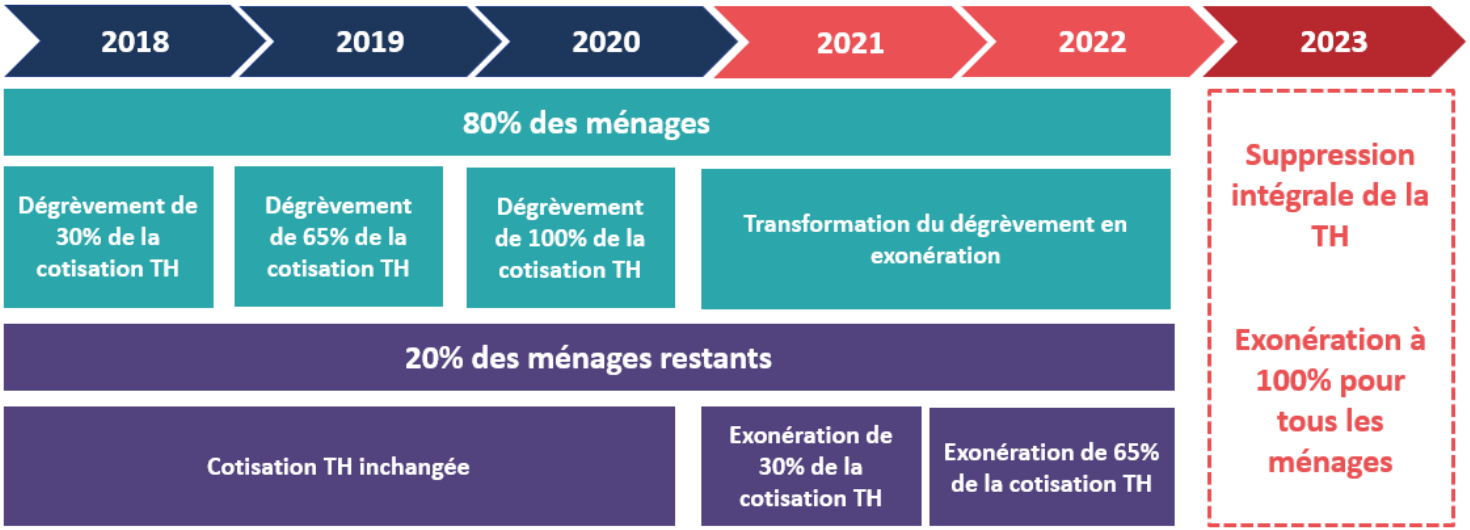

Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

Informations préalables

- Il s'agit d'une **estimation** prenant en compte les éléments connus en janvier 2021. Les informations complémentaires manquantes peuvent modifier quelques peu les résultats.

- Les données manquantes pour un résultat optimal:
  - Moyenne des rôles supplémentaires de TH sur la période 2018-2020
  - Montant des compensations et des rôles supplémentaire 2020 du département sur la TFB
  - L'impact de la réforme des VL de TFB sur les entreprises industrielles (PLF 2021) non prise en compte

Calcul du coefficient correcteur

Produit avant réforme : 4 383 808 €

Produit TH sur résidences principales 2020 = 1 683 643 €

+

Compensations TH 2020 = 353 827 €

+

Produit TFPB communal 2020 = 2 346 338 €

Produit TFPB département 2020 = 1 623 095 €

+

Produit TFPB communal 2020 = 2 346 338 €

Produit théorique post réforme : 3 969 433 €

=

Coefficient = 1,104

↓

Commune sous - compensée

↓

Produit complémentaire de TFB généré par le coefficient correcteur

Le produit théorique post réforme étant inférieur au produit 2020 le coefficient supérieur est supérieur à 1 et viendra générer un produit complémentaire de TFB en 2021 afin de garantir une compensation à l'euro près.

Simulation 2021 – Ville d'Auchel

		2021
Revalorisation des bases		*0,20%*
Bases de TH sur les RS (a)		128 604
Taux de TH sur les RS (majoration 40%) (b)		0%
Produit TH RS (a x b)		**27 123 €**
Bases TFB communale (c)		7 336 882 €
Taux TFB 2020 (g1)	*31,98%*	**54,24%**
Taux département 2020 (g2)	22,26%	
Produit TFB communal (E) = (c) x (g1+g2)		**3 979 525 €**
Coefficient correcteur (d)		**1,104**
Produit complémentaire de TFB issu du « COCO » (F) = (E) x ((d)-1)		***413 871 €***
Produit Total TFB (G) = (E) + (F)		**4 393 395 €**
Produit TFBN		**21 848 €**
Total 73111 2021 (hors rôles sup.)		**4 442 367 €**

Remarques:

En cas d'utilisation du levier fiscal sur la TFB ***le nouveau taux ne s'appliquera que sur les bases communales*** *(c) et non sur le complément lié au coefficient correcteur (F). La dynamique des bases (forfaitaire et physique) s'appliquera quant à elle également sur le complément lié au coefficient correcteur.*

Les compensations fiscales TH 2020 (390 400€) étant intégrées dans le panier fiscal à compenser elle ne seront plus perçues à compter de 2021.

La ville est « sous-compensée »

	Communes sur-compensées	**Communes sous-compensées**
Impact réforme	gain théorique > 10 000€	**perte théorique > 0€**
Nb de communes	19 500	**8 600**
Recettes à compenser	**TH résidences principales 2020 (taux 2017) + compensations TH 2020 + moy. rôles sup. 2018 à 2020**	
Coefficient correcteur	< 1	**> 1**
Variation du taux de TFPB	s'applique sur les bases totales	**ne s'applique que sur les bases réelles et non sur le complément**
Dynamique des bases	**s'applique sur l'ensemble des bases dès 2021**	

Données utilisées pour la simulation

Données	Source
Bases de TH 2020 (RP et RS)	Etat 1386 Bis TH 2020
Bases et taux de TH et TFB 2O2O	Etat 1259 de 2020
Compensations TH 2020	Etat 1259 de 2020
Bases et taux de TFB du CG06 2020	Etat 1288 de 2020

C.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

comprenant également

les restes à réaliser 2020

	2021	2022	2023	Total
ACQUISITIONS				
Acquisition du Bâtiment - Cit'Ados - rue Jean Jaurès (RAR)	34 100			34 100
Acquisition du Bâtiment - Ex Proxi - cité des Provinces	145 000			145 000
Acquisition de terrain – Projet d'agrandissement bassin de rétention	20 000			20 000
Gare routière - provision acte notarié	3 500			3 500
Dépenses	202 600			202 600
Total recettes				0
Solde	**- 202 600**	**0**	**0**	**- 202 600**
AMENAGEMENT SKATE PARC				
Dépenses	50 000			50 000
FCTVA			8 202	8 202
Total recettes			8 202	8 202
Solde	**- 50 000**	**0**	**8 202**	**- 41 798**
CANDELABRES 1ERE TRANCHE				
Pose (RAR)	183 295			183 295
Matériel				0
Dépenses	183 295			183 295
FDE	374 979			374 979
EDF	55 989			55 989
FCTVA		59 313	30 068	89 381
Total recettes	430 968	59 313	30 068	520 349
Solde	**247 673**	**59 313**	**30 068**	**337 054**
CANDELABRE 2EME TRANCHE				
Matériel	438 500			438 500
Pose	166 500			166 500
Dépenses	605 000			605 000
FCTVA			71 932	71 932
Total recettes	0	0	71 932	71 932
Solde	**- 605 000**	**0**	**71 932**	**- 533 068**

Libellé	2021	2022	2023	Total
COLUMBARIUM - CONCESSIONS				
Columbarium	15 000	15 000		30 000
Concessions	30 000	30 000		60 000
Concessions (RAR)	24 498	0		24 498
Dépenses	69 498	45 000		114 498
FCTVA	7 438	689	11 400	19 527
Total recettes	7 438	689	11 400	19 527
Solde	**- 62 060**	**- 44 311**	**11 400**	**- 94 971**
ECOLES				
Ecoles	15 000	15 000	15 000	45 000
RAR	551	0	0	551
Dépenses	15 551	15 000	15 000	45 551
FCTVA	3 061	1 213	2 551	6 824
Total recettes	3 061	1 213	2 551	6 824
Solde	**- 12 490**	**- 13 787**	**- 12 449**	**- 38 727**
EGLISE				
Dépenses	820 000	0		820 000
FCTVA			134 513	134 513
Total recettes	0	0	134 513	134 513
Solde	**- 820 000**	**0**	**134 513**	**- 685 487**
EQUIPEMENTS DIVERS 2020-2026				
Dépenses	60 000	60 000	60 000	180 000
FCTVA		8 652	9 842	18 495
Total recettes		8 652	9 842	18 495
Solde	**- 60 000**	**- 51 348**	**- 50 158**	**- 161 505**
FTU				
Dépenses	48 000			48 000
Région	20 000			20 000
FCTVA	1 754		7 874	9 628
Total recettes	21 754		7 874	29 628
Sold	**- 26 246**	**0**	**7 874**	**- 18 372**

Libellé	2021	2022	2023	Total
GUIRLANDES				
Dépenses	30 000	30 000	20 000	80 000
FCTVA			4 921	4 921
Total recettes			4 921	4 921
Solde	**- 30 000**	**- 30 000**	**- 15 079**	**- 75 079**
RENOVATION AIRE DE JEUX BOIS DE ST PIERRE				
Dépenses	45 000	25 000		70 000
FCTVA		11 075	7 382	18 457
Total recettes		11 075	7 382	18 457
Solde	**- 45 000**	**- 13 925**	**7 382**	**- 51 543**
RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX				
Dépenses	696 000			696 000
FCTVA			114 172	114 172
Total recettes			114 172	114 172
Solde	**- 696 000**	**0**	**114 172**	**- 581 828**
RUE CASIMIR BEUGNET				
Travaux 2ème tranche	518 400			518 400
Dépenses	518 400			518 400
Département (1ère tranche - RAR)	48 579			48 579
FCTVA		60 549	85 038	145 587
Total recettes	48 579	60 549	85 038	194 166
Solde	**- 469 821**	**60 549**	**85 038**	**- 324 234**
Total dépenses programme	**3 343 344**	**175 000**	**95 000**	**3 613 344**
Total recettes programme	**511 799**	**141 491**	**487 895**	**1 141 186**
Coût annuel	**- 2 831 545**	**- 33 509**	**392 895**	**- 2 472 158**

Le coût annuel représente le besoin nécessaire à l'équilibre de l'ensemble du PPI qui est **prévisionnel**,

Il est à noter que malgré l'incertitude liée à la gestion de crise sanitaire, les inscriptions budgétaires sont maintenues permettant notamment de reporter les crédits 2021 sur l'année 2022.

Autres dépenses de la section d'investissement :

	2021	2022	2023
Autres investissements hors PPI (Frais d'études, …)	56 137	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16)	1 096 291	1 133 404	1 105 389
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 152 428**	**1 133 404**	**1 105 389**

RECETTES : Prospective 2021-2023

	2021	2022	2023
FCTVA (art 10222)	115 432	194 934	488 469
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	2 000	2 000	2 000
Subventions (chap 13)	504 528	0	0
Produit des amendes de police (1342)	35 000	35 000	35 000
Total des recettes réelles d'investissement	**656 960**	**231 934**	**525 469**

Chapitre 13 - Détail des inscriptions 2021

Restes à réaliser 2020 :

Département	›	18 579.05 €	1 ère tranche rue casimir beugnet
Région	›	4 981.32 €	opération xxxx arbre

Inscriptions 2021

Région	›	20 000 €	fond de travaux urbain
Fde[2]	›	374 979 €	Candélabre 1ère tranche
Edf	›	55 989 €	Candélabre 1ère tranche

[2] Fédération Départementale d'énergie du Pas de calais

Le financement des dépenses d'investissement 2021 (y compris les crédits reportés de 2020) est assuré à hauteur de :

- **89,04%** par l'autofinancement, l'affectation du résultat et les opérations d'ordre ;
- **9,00%** par les subventions d'investissement ;
- **1,96%** par les dotations que sont le F.C.T.V.A. et la Taxe d'Aménagement ;

Il est à souligner que la ville d'Auchel ne contractera aucun emprunt en 2021

C.3 – BUDGET ANNEXE CULTURE – ANIMATION - LOCATION BUDGET 2021

Présentation faite par enveloppe de gestion : Animation, Cinéma, Culture et locations
Budget annexe géré en HT.

INVESTISSEMENT

S'agissant de la gestion 2021, des dépenses d'équipement sont prévues et déterminées par enveloppe à hauteur de 13 700 € et seront réalisées à hauteur des besoins réels.

CULTURE

Dépenses

Chapitre	**BP**
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500,00
Total Dépenses	**4 500,00**
Enveloppe Culture – Résultat	**-4 500,00**

LOCATION

Dépenses

Chapitre	**BP**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 923,36
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 000,00
Total Dépenses	**13 123,36**

Recettes

Chapitre	BP
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 730,28
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 969,72
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 923,36
Total Recettes	**17 623,36**
Enveloppe Location - Résultat	**4 500,00**
Résultat Investissement	**0,00**

FONCTIONNEMENT

ANIMATION

Dépenses

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 500,00
Total Dépenses	**24 500,00**

Recettes

Chapitre	BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	27 450,00
Total Recettes	**27 450,00**
Enveloppe Animation - Résultat	**2 950,00**

CINEMA

Dépenses

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 970,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	50,00
Total Dépenses	**64 020,00**

Recettes

Chapitre	BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	35 000,00
Total Recettes	**35 000,00**
Résultat Enveloppe Cinéma	**-29 020,00**

CULTURE

Dépenses

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 925,00
Total Dépenses	**86 925,00**

Recettes

Chapitre	BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	33 400,00
Total Recettes	**33 400,00**
Résultat Enveloppe Culture	**-53 525,00**

LOCATION

Dépenses

Chapitre	BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 920,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 730,28
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 969,72
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00

Total Dépenses	**148 120,00**

Recettes

Chapitre	BP
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00

Total Recettes	**15 500,00**

Enveloppe Location - Résultat	**-132 620,00**

	BP
Subvention de la Ville nécessaire à l'équilibre	**212 215,00**

PROSPECTIVE 2022-2023

	2022	2023
Animation	24 500	24 500
Cinéma	64 020	64 020
Culture	86 925	86 925
Location	125 705	127 009
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**301 150**	**302 454**

	2022	2023
Animation	28 000	28 000
Cinéma	42 420	42 420
Culture	42 750	42 750
Location	28 500	28 500
Subvention de la Ville	174 480	175 784
Total des recettes réelles de fonctionnement	**316 150**	**317 454**
Solde - virement à la section d'investissement	**15 000**	**15 000**

	2022	2023
Dépenses d'équipement	15 000	15 000
Total des dépenses réelles d'investissement	**15 000**	**15 000**

	2022	2023
Virement de la section de fonctionnement	**15 000**	**15 000**
Total des recettes réelles d'investissement	**15 000**	**15 000**

3-1-a- La Culture

Des spectacles qui auraient dû être accueillis au dernier trimestre 2020 sont reportés en 2021.Lorsque les lieux culturels seront autorisés à réouvrir, une conférence de presse se tiendra pour annoncer la programmation 2021 dont le premier spectacle est prévu pour le dimanche 21 mars 2021. Il s'agira d'une saison culturelle aussi festive qu'intergénérationnelle.

En 2021, la nouvelle billetterie informatisée devrait révolutionner la vie des usagers et de l'équipe du ciné-théâtre : vente par internet, gestion de l'état de caisse en quelques clics, travail d'impression du service communication allégé…

Les efforts de dynamisation du cinéma sont poursuivis. L'année 2020 a été dramatique pour la gestion du cinéma avec une fermeture du lieu pendant 4 mois, une réouverture sous contrainte pendant 5 mois et un programme des sorties de films complètement remis à plat. Le remplacement du poste de programmateur-projectionniste est en cours. Nous espérons qu'une future amélioration de la situation sanitaire permettra de relancer le Ciné-Théâtre très prochainement et d'offrir au public une fenêtre d'évasion.

3-1-b – L'Animation

Le programme des festivités pour l'année 2021 est consacré à l'organisation de QUATRE thés dansant à la salle Roger Couderc de 15 h à 20 h au prix d'entrée de 7 €, ils se dérouleront les dimanches :

- 14 mars ;
- 09 mai ;
- 19 septembre ;
- 10 octobre.

Des festivités au quartier du Mont de Lozinghem sont prévues le week-end des 26 et 27 juin 2021 ainsi que l'organisation de repas au Bois de Saint-Pierre les dimanches 20 juin, 18 juillet et 15 août 2021. Une restauration est prévue au prix de 12 € ainsi qu'une vente de boissons et de tartes pour ces festivités.

3-1-c – Les Locations

Les locations reprennent les dépenses des salles qui sont louées pour diverses manifestations aux associations et particuliers (fluides, maintenance, travaux divers, etc.).

SOURCES

https://www.amf.asso.fr/

http://insito.financeactive.com/

http://www.insee.fr/

https://www.labanquepostale.com/

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/